

RAPPORT ANNUEL 2025



**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS À PARIS**

Ce rapport est un outil d'information sur la gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris. Il répond à l'obligation faite au Maire par l'article du Code général des collectivités territoriales (article D2224-1 et suivants) de présenter, au conseil municipal, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

ÉDITORIAL

Pierre LOMBARD

Adjoint au Maire de Paris en charge
de la propreté, de l'assainissement,
de la réduction des déchets et
de l'économie circulaire



Paris, capitale de la sobriété matière d'ici 2030. C'est l'engagement que nous avons pris pour accélérer la transition écologique de notre ville et engager une transformation profonde de nos modes de production et de consommation. Pour y parvenir, nous pouvons compter sur un service public de prévention et de gestion des déchets de grande qualité, porté par plus de 6 000 agent·e·s qui œuvrent chaque jour au service de notre ville et de notre avenir.

Les Parisien·ne·s trient davantage et produisent moins de déchets que la moyenne nationale. En 2025, les déchets ménagers et assimilés ont diminué de 4 % par rapport à 2024, passant de 436 à 419 kg/hab/an, soit une baisse de 17 kg par habitant. Les Parisien·ne·s se situent nettement en dessous de la moyenne nationale, de 611 kg/hab/an en 2024. Le geste de tri progresse également : les collectes sélectives ont permis de capter 31 % des déchets valorisables, une hausse de 6,9 % par rapport à 2024. En particulier, le tri des déchets alimentaires continue de se développer, avec une augmentation de 24,6 % par rapport à 2024, grâce notamment au déploiement de dispositifs de collecte dans l'espace public (+27 % en 2025).

Résolument engagée dans la mise en œuvre de sa politique publique de sortie du tout-jetable adoptée en décembre 2024, la Ville a lancé de nouvelles expérimentations, des actions structurantes et des initiatives inédites afin d'accroître le réemploi et le tri. C'est le cas notamment de l'introduction de la redevance spéciale pour les professionnels les incitant à mieux trier, du déploiement d'abri-bacs pour le tri sur l'espace public, de l'interdiction du plastique à usage unique pour les courses sur rue, ainsi que du lancement du projet 'Immeuble Zéro Déchet', qui a permis de travailler au plus près des habitants pour les sensibiliser sur les pratiques de réduction et de tri des déchets. Pour renforcer le recours au réemploi, la Ville a continué à développer les collectes de vêtements, articles de sport, jouets, électroménager et matelas en partenariat avec les éco-organismes agréés, et a apporté son soutien financier à 44 ressourceries et recyclerie. C'est plus de 4 800 tonnes de déchets occasionnels

détournés grâce au réemploi solidaire, 1 750 tonnes d'électroménager collectés à domicile, 40 tonnes d'éléments de literie, et 54 tonnes de vêtements, articles de sport et jouets collectés dans les 70 bornes déployées dans les établissements municipaux.

Malgré ces résultats encourageants, l'amélioration des pratiques de tri et la réduction des déchets demeurent un enjeu majeur pour les années à venir. Aujourd'hui encore, 85 % des déchets contenus dans les poubelles grises pourraient être valorisés s'ils étaient correctement triés. Il s'agit notamment de 43 % d'emballages et de 25 % de déchets alimentaires qui pourraient être recyclés, compostés ou méthanisés.

À l'heure où le gaspillage et la surconsommation continuent d'alimenter la culture du jetable - qu'il s'agisse des emballages de la restauration rapide, du mobilier et de l'électroménager de basse qualité, ou de la fast fashion - notre action doit être encore plus forte et plus ambitieuse. Notre objectif est clair : réduire de 100 000 tonnes la quantité de déchets produite en 2030 par rapport à 2023 et atteindre un taux global de valorisation de 60 %, soit tripler nos résultats actuels. Cela suppose de massifier le tri des emballages, de changer d'échelle dans la gestion des déchets alimentaires et de faciliter la transition vers un modèle économique circulaire.

À cette fin, en 2026 la Ville de Paris poursuivra les actions engagées dans le cadre de sa stratégie de prévention des déchets et renforcera son ambition autour des priorités suivantes : le développement, à l'échelle de la ville, de véritables solutions d'économie circulaire permettant aux habitant·e·s de disposer d'alternatives fiables et accessibles pour la réparation, le réemploi et la valorisation de leurs objets, ainsi que la mise en œuvre, au plus près du terrain, de projets expérimentaux fondés sur une évaluation scientifique rigoureuse afin de tester, mesurer puis diffuser à grande échelle les solutions les plus efficaces pour améliorer le service public de gestion des déchets et encourager durablement le tri et la réduction des déchets.



SOMMAIRE

6

LES FAITS MARQUANTS

8

**COMPÉTENCES DE GESTION ET GRANDS PRINCIPES
DE LA COLLECTE**

12

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ET L'AMÉLIORATION DU TRI

18

BILAN ET CHIFFRES 2025

24

LES RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR FLUX DE DÉCHETS

39

LES DÉCHETS DE LA COLLECTIVITÉ

40

LES INDICATEURS FINANCIERS

42

GLOSSAIRE

LES FAITS MARQUANTS

FIN DE LA REPRISSE DES DÉCHETS DU BÂTIMENT DANS LES DÉCHÈTERIES

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les déchèteries de la Ville de Paris n'accueillent plus de déchets du bâtiment.

S'ils sont correctement triés, ils peuvent être déposés gratuitement dans certains magasins de bricolage et déchèteries professionnelles, situés à Paris ou à moins de 15 minutes de Paris.

Ces lieux de reprise sont financés par la filière des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) par le biais de l'écotaxe payée par l'acheteur.



NOUVELLE REDEVANCE SPÉCIALE

Depuis le 1^{er} avril 2025, une réforme de la tarification

de la redevance spéciale des professionnels est entrée en vigueur. Elle encourage le tri et la réduction des déchets.

Lorsque le plafond d'exonération de redevance spéciale (correspondant à 1 bac de 240 litres par flux et jour de collecte) est dépassé, les déchets triés et déposés dans les bacs à couvercle jaune (papiers et emballages) et blanc (verre) bénéficient désormais d'un tarif au litre réduit de 50 % par rapport au tarif des ordures ménagères résiduelles déposées dans les bacs à couvercle gris ou vert.

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

MINI-DÉCHÈTERIE DU CANAL

Inaugurée le 4 mars 2025 et implantée sur le quai de Jemmapes (10^e), cette mini-déchèterie permet le tri des petits déchets occasionnels (lampes, piles et accumulateurs, petits appareils ménagers, radiographies, cartouches d'encre et textiles, linges et chaussures).

Elle est accessible 7j/7 et 24h/24.



INAUGURATION DE LA MAISON DU JARDINAGE ET DU COMPOSTAGE

La Maison du jardinage, située au cœur du parc de Bercy 12^e, est devenue la Maison du jardinage et du compostage en avril 2025.

En complément des activités de jardinage, elle propose dorénavant des ateliers grand public sur le compostage deux samedis par mois, accueille des événements avec les acteurs locaux (réunions de réseaux, formations...) et permet de récupérer du petit matériel (guides de compostage, bioseaux, panneaux de signalétique pour les bacs...).



PLAN MÉGOTS

Pour lutter contre les 350 tonnes de mégots ramassées chaque année dans les rues parisiennes, la Ville de Paris a lancé un plan mégots en mai 2025.

Il comporte 10 actions phares telles que la distribution gratuite – en lien avec Alcome l'éco-organisme des produits du tabac – de 400 000 cendriers de poche par les buralistes parisiens, l'implantation de 1 000 clous « Ici commence la Seine » au niveau des bouches d'égouts ou encore l'installation d'éteignoirs sur toutes les poubelles de rue.



IMMEUBLES ZÉRO DÉCHET

Lancement en juin 2025 des Immeubles Zéro Déchet par la Ville de Paris en partenariat avec l'Agence Parisienne du Climat et les bailleurs sociaux. Les immeubles du parc social et les copropriétés sont accompagnés dans une démarche de réduction des déchets.

60 immeubles, dans 16 arrondissements, se sont portés volontaires pour participer à la phase pilote avec la réalisation d'un diagnostic puis la mise en œuvre d'un plan d'action.



Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre

COLLECTE DES ÉLÉMENTS DE LITERIE EN PORTE-À-PORTE

Depuis juin 2025, la Ville de Paris expérimente en lien avec Ecomaison (éco-organisme de l'ameublement) la collecte des éléments de literie en porte-à-porte sur les arrondissements Centre, 5^e et 6^e. Les éléments de literie sont collectés directement et gratuitement par l'éco-organisme.

3 630 enlèvements ont été réalisés soit environ 40 tonnes d'éléments de literie collectés. 50 % des matelas ont été réemployés.



BORNES POUR LES DÉCHETS OCCASIONNELS DANS LES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Pour favoriser le réemploi et le recyclage des déchets occasionnels, 60 équipements municipaux ont été équipés de bornes pour faciliter le tri des ménages parisiens.

Elles permettent la dépose du textile, des jouets et/ou des articles de sports et de loisirs.



COMPÉTENCES DE GESTION ET GRANDS PRINCIPES DE LA COLLECTE

LES TERRITOIRES ET COMPÉTENCES

La gestion des déchets est scindée en deux compétences principales : la collecte et le traitement.

La collecte des déchets est assurée par la Ville de Paris qui confie une partie de cette prestation à des prestataires privés.

Le traitement des déchets est confié, comme pour 81 autres communes de la métropole parisienne, au Sycatom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers.

LE FINANCEMENT DU SERVICE

La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) dont le taux est fixé par le Conseil de Paris finance les coûts du service public de gestion des déchets ménagers.

Certains déchets produits par les entreprises sont assimilables aux ordures ménagères. Ils sont à ce titre pris en charge de la même façon mais leur ramassage est réalisé en contrepartie d'une contribution financière appelée « redevance spéciale »¹. Son mode de calcul et ses tarifs sont votés par le Conseil de Paris. Chaque tarif est constitué d'une part fixe, correspondant aux frais fixes liés à la prestation, et d'une part variable établie en fonction du litrage produit par flux de déchets.

Les déchets pris en charge par le service public de gestion des déchets (SPGD)

Déchets de la collectivité	Déchets ménagers et assimilés (DMA) Déchets produits par les ménages et les activités économiques, collectés par le service public	
	Déchets occasionnels	Ordures ménagères et assimilées (OMA)
• Déchets des marchés alimentaires et des restaurants administratifs • Déchets de voirie (poubelles de rue, balayage...) • Déchets divers de services de la Ville (matériel usagé, encombrants...) • Déchets des espaces verts municipaux publics	Encombrants (DEEE, mobilier, ferrailles, grands cartons, etc.)	• Ordures ménagères résiduelles (OMR) (poubelles ordinaires) • Déchets collectés sélectivement en porte-à-porte ou en apport volontaire (emballages multimatériaux, emballages en verre et déchets alimentaires)

Source : DPE d'après Commissariat Général au développement durable (CGDD)

¹ En 2025, 7 255 ont été actifs pour un total de 141 470 bacs (ordures ménagères résiduelles, emballages multimatériaux, emballages en verre) mis à disposition des professionnels (bac à cuve grise).

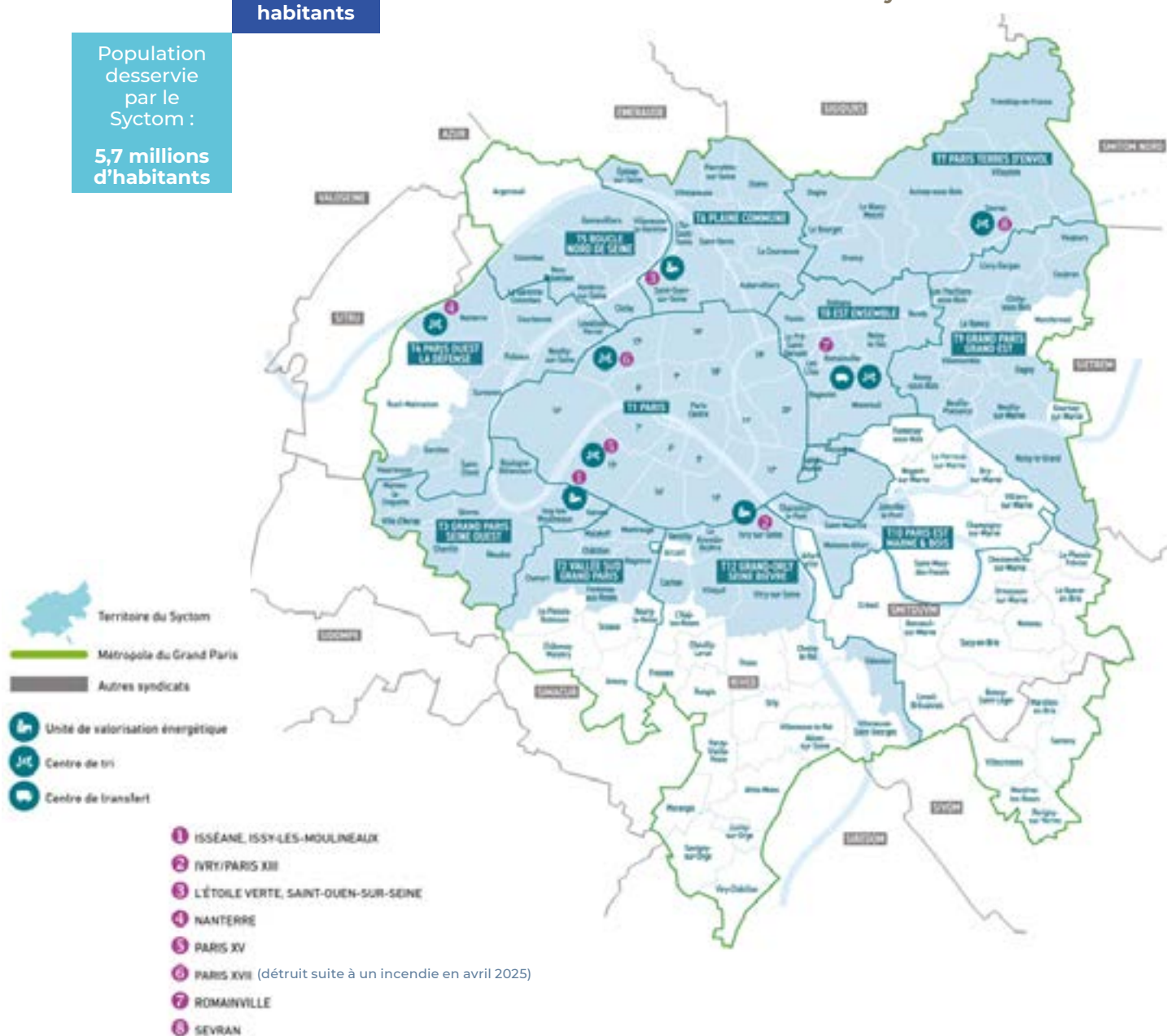
Population
desservie
à Paris¹ :

2 119 412
habitants

Population
desservie
par le
Sycotm :

5,7 millions
d'habitants

Le territoire du Sycotm



¹ Décret n° 2025-1362 du 26 décembre 2025 authentifiant les chiffres des populations de métropole

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

La collecte des déchets ménagers et assimilés relève de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) qui pilote également la propreté de l'espace public.

Cette organisation implique que les agents en régie sont polyvalents et peuvent être amenés à faire aussi bien de la collecte que du nettoyage. Pour favoriser le tri des déchets, la Ville de Paris a développé des collectes en porte-à-porte, en apport volontaire ou encore sur rendez-vous. Une partie de la collecte des déchets a été déléguée à des prestataires privés au travers de la commande publique.

La répartition se décline ainsi :

Les services municipaux assurent en régie la collecte :

- des ordures ménagères résiduelles, des emballages multimatériaux et des déchets alimentaires dans les 2^e, 5^e, 6^e, 8^e, 9^e, 12^e, 14^e, 16^e, 17^e et 20^e arrondissements ;
- des déchets occasionnels dans tout Paris.

Les prestataires privés assurent la collecte :

- des ordures ménagères résiduelles, des emballages multimatériaux et des déchets alimentaires dans les 1^{er}, 3^e, 4^e, 7^e, 10^e, 11^e, 13^e, 15^e, 18^e et 19^e arrondissements ;
- des emballages en verre ;
- des emballages multimatériaux, des déchets alimentaires et des emballages en verre des stations Trilib' ;
- des bacs de déchets alimentaires des principaux sites de restauration de la Ville de Paris : cantines scolaires, restaurants administratifs, etc.



LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

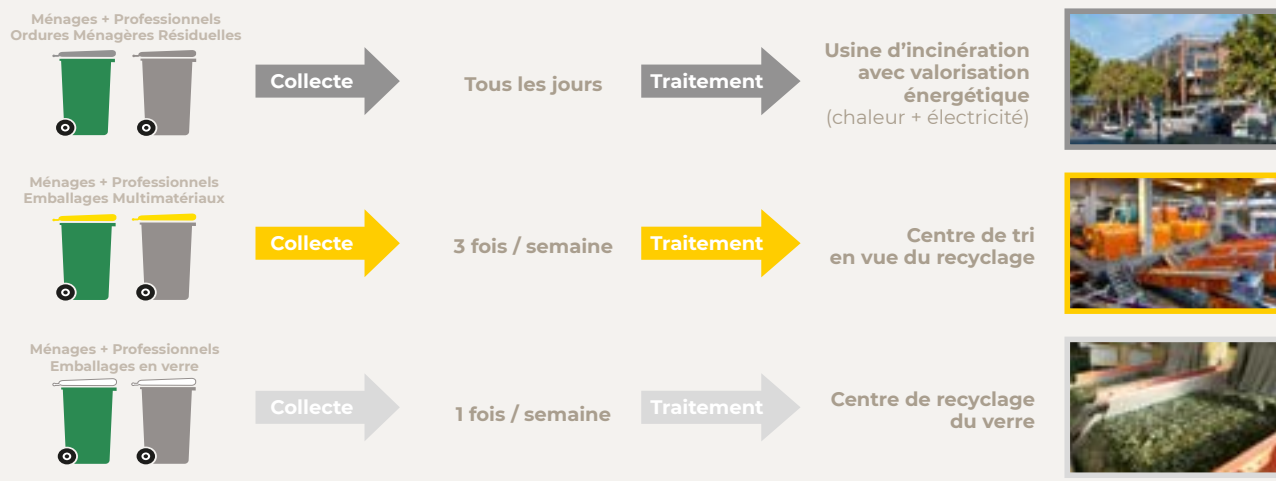
L'ensemble des bâtiments du territoire parisien bénéficie de la collecte en porte-à-porte pour les ordures ménagères résiduelles, les emballages multimatériaux et les emballages en verre.

Comme elle est mécanisée, les déchets doivent être présentés dans les bacs roulants et fermés, mis à disposition par la Ville de Paris. La dotation par immeuble est évaluée en fonction des besoins.

Les bacs dédiés aux ménages sont à cuve verte et ceux des activités économiques à cuve grise. La couleur du couvercle de même que la fréquence de collecte change en fonction de la nature des déchets.



Les grands principes de la collecte en porte-à-porte



LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

De nombreux points d'apport volontaire sont à disposition sur l'espace public afin de recueillir différents flux :

- **emballages en verre** dans les colonnes à verre aériennes ou enterrées, dans les stations Trilib' et dans certains abri-bacs ;
- **emballages multimatériaux** dans les stations Trilib' et dans les abri-bacs ;
- **déchets alimentaires** dans les bornes dédiées et dans les stations Trilib' ;
- **déchets occasionnels** dans les déchèteries, dans les mini-déchèteries et lors des prestations trimobiles.



LA COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS

Les ménages parisiens ont la possibilité de demander l'enlèvement gratuit de leurs déchets occasionnels (hors gravats et cartons), dans la limite de 3 m³, au pied de leur immeuble, en prenant rendez-vous en ligne.

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, la Ville de Paris propose par ailleurs plusieurs dispositifs :

- Pour les déchets alimentaires, le compostage de proximité ;
- Pour les déchets occasionnels, des bornes textiles sur l'espace public, des bornes dans les équipements municipaux (textiles, jouets, articles de sport et de loisirs), l'apport en ressourceries et la collecte à domicile du gros électroménager.

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ET L'AMÉLIORATION DU TRI

LE CONTEXTE

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité de déchets produits en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation.

L'article L.541-1 du code de l'environnement inscrit la prévention des déchets au sommet de la hiérarchie des modes de traitement.

Ce concept, introduit dans la législation française en 1992, oblige les collectivités à prendre en charge l'aval de la gestion des déchets des ménages à travers leur collecte et leur traitement, mais aussi l'amont, en insistant autant que possible sur la réduction de la production de déchets sur leur territoire.



LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2024-2030 (PLPDMA)

La Ville de Paris est engagée depuis plusieurs années dans la réduction des déchets et dans une politique publique de sortie du tout jetable pour accroître le réemploi et le tri.

En 2006, elle était précurseur en mettant en place son premier Programme de Prévention des Déchets avant même que le législateur n'en fasse, quatre ans plus tard, une obligation.

En décembre 2024, le Conseil de Paris adoptait à l'unanimité son 4^e PLPDMA pour la période 2024-2030. Il a été élaboré avec les partenaires institutionnels, les éco-organismes, les organisations professionnelles, les associations et acteurs de l'économie sociale et solidaires ainsi que les représentants des habitants. Les parisiennes et parisiens ont eu l'occasion d'y apporter directement leurs contributions via la plateforme numérique « Décider pour Paris ».

Au total, plus de 600 participations ont été enregistrées. De ces nombreux échanges ont émergé deux objectifs : diminuer le gisement de déchets ménagers et assimilés parisiens de 100 000 tonnes et atteindre 60 % de déchets recyclés à Paris.

Ce programme est décliné en 8 axes et 24 fiches actions. L'année 2025 a permis de concrétiser plusieurs projets.

RÉINVENTER LE TRI À LA MAISON

La Ville de Paris accompagne en partenariat avec l'Agence Parisienne du Climat et les bailleurs sociaux, depuis 2025, 60 immeubles dans 16 arrondissements à travers **le dispositif Immeuble Zéro Déchet**. Cette première année du dispositif a permis de faire un diagnostic de leur local poubelle, une étude approfondie des pratiques actuelles concernant le tri des déchets via des caractérisations, de former les gardiens à ce dispositif et de lancer un programme d'animation et de sensibilisation coconstruit avec les bailleurs sociaux et les 12 000 habitants concernés.

ENTRAINER LES PROFESSIONNELS VERS LE ZÉRO DÉCHET

Pour encourager les professionnels à réduire les déchets qu'ils produisent, la Ville de Paris développe avec ses partenaires des dispositifs de consigne pour la restauration à emporter.

Le dispositif de consigne du marché de La Chapelle a permis d'éviter 600 tonnes d'emballages à usage unique en 2025.

Depuis le 1^{er} avril 2025, une réforme de la tarification de la redevance spéciale des professionnels est entrée en vigueur.

Elle encourage le tri et la réduction des déchets. Lorsque le plafond d'exonération de redevance spéciale (correspondant à 1 bac de 240 litres par flux et jour de collecte) est dépassé, les déchets triés et déposés dans les bacs à couvercle jaune (papiers et emballages) et blanc (verre) bénéficient désormais d'un tarif au litre réduit de 50 % par rapport au tarif des ordures ménagères résiduelles, déposées dans les bacs à couvercle gris ou vert. Une nouvelle plateforme a été développée pour que les professionnels puissent gérer leurs contrats de manière plus fluide.

CONSOMMER AUTREMENT : POUR UNE ÉCONOMIE DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉPARATION

Pour améliorer la gestion des déchets occasionnels, il faut allonger leur durée de vie pour diminuer leur volume et améliorer leur collecte pour faciliter leur réemploi et leur recyclage.

Pour faciliter le geste de tri, en 2025, 70 bornes ont été déployées sur 60 équipements municipaux avec 49 bornes pour les textiles, 12 bornes pour les articles de sport et loisirs et 9 bornes destinées aux jouets. Elles ont permis la collecte de 54 tonnes de dons en 2025 qui ont été réemployés ou recyclés. L'objectif est de 100 bornes en 2027.



La Ville de Paris développe également des collectes événementielles. Ainsi, 84 collectes ont été réalisées en juin 2025 dans des établissements scolaires permettant de collecter 9 tonnes de textiles.

Depuis 2023, le dispositif « JeDonneMonElectroménager » mis en œuvre avec l'éco-organisme en charge de la filière des déchets électriques et électroniques ecosystem, propose la collecte à domicile du gros électroménager. Pratique pour les Parisiennes et les Parisiens, ce système permet également d'améliorer le taux de réemploi (20 % en 2025), en préservant les électroménagers des intempéries subies sur la voie publique. En 2025, environ 1 750 tonnes ont été collectées à domicile (+18,5 % par rapport à 2024). Dans la même perspective, Ecomaison, l'éco-organisme de l'ameublement, expérimente depuis juin 2025 la collecte des éléments de literie en porte-à-porte sur les arrondissements Centre, 5^e et 6^e. Les éléments de literie sont collectés directement et gratuitement par l'éco-organisme. 3 630 enlèvements ont été réalisés soit environ 40 tonnes d'éléments de literie collectés. 50 % des matelas ont été réemployés.

Les **ressourceries et recycleries parisiennes relèvent de l'économie sociale et solidaire** et contribuent activement à l'objectif de réduction des déchets grâce au réemploi (revente en l'état ou après, réparation, up-cycling). Au-delà de cette participation directe à la prévention, avec plus de 4 800 tonnes de déchets occasionnels détournés en 2025, elles constituent des vecteurs importants de sensibilisation pour une consommation plus responsable, grâce aux ateliers, animations et événements organisés régulièrement à destination ménages parisiens. En 2025, 44 structures de réemploi ont bénéficié d'un soutien de la Ville de Paris pour un montant total de 1 586 000 €.

Plus de 250 ateliers d'apprentissage à la réparation (vélos, textiles, électroménagers) ont eu lieu à Paris dans tous les arrondissements en 2025.

Ces ateliers se déroulent sur l'espace public, dans des équipements municipaux, mais aussi sur les marchés alimentaires. Cette programmation est relayée sur paris.fr avec une page dédiée mise à jour mensuellement. L'objectif du PLPDM d'un atelier par mois et par arrondissement est atteint.

CHANGER LE REGARD ET LES COMPORTEMENTS SUR LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

La Ville a développé en 2025 un outil harmonisé pour mesurer le gaspillage alimentaire au sein des 1 300 établissements gérés par les 21 gestionnaires de la restauration collective parisienne. 9 journées de formation à destination des équipes ont été organisées par le Syctom. Les convives sont également sensibilisés au tri des déchets alimentaires. **Ce geste, initié dans ce contexte, peut ensuite être répété à la maison grâce aux 843 points d'apport volontaire déployés sur l'espace public.**

La Ville de Paris accompagne gratuitement en formation et matériels les projets de compostage de proximité initiés et animés par des collectifs d'habitants, des équipements publics ou des associations. Ce dispositif est complété par le compostage individuel. On estime à environ 2 100 tonnes la quantité de déchets valorisée par le biais de ces différentes pratiques.

En 2025, 1 035 sites de compostage de proximité ont été actifs. Ils sont répartis ainsi :

- **544 sites de compostage dans les copropriétés ;**
- **411 composteurs collectifs au sein d'établissements publics dont :**
 - 272 dispositifs de compostage, majoritairement dans les écoles maternelles et élémentaires, en appui de projets de jardins pédagogiques ou dans le cadre de projets environnementaux ;
 - 39 dans les crèches, dans le respect des règles sanitaires s'appliquant dans ces établissements ;
 - 100 dans les services publics dont 16 sites de la Ville de Paris et 84 établissements institutionnels (Samu social, Brigade de sapeurs-pompiers, etc.), le plus souvent pour valoriser les biodéchets produits sur place.
- **80 composteurs de quartier dans 14 arrondissements.**

Deux fois par an, à l'occasion de la Quinzaine du compostage et de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), des lombricomposteurs individuels sont proposés aux Parisiens par les mairies d'arrondissement.

Ils sont remis à l'issue d'une formation par un maître-composteur. À cela s'ajoutent les lombricomposteurs individuels distribués dans les établissements scolaires.

En 2025, 700 lombricomposteurs ont été distribués.



- Compostage collectif (total : 955)
- Compostage de quartier (total : 80)
- Lombricomposteurs distribués (total : 700)

LANCEMENT D'UN APPEL À PROJET POUR LA CRÉATION ET L'ANIMATION DE RÉSEAUX LOCAUX DE RÉFÉRENTS DE SITES DE COMPOSTAGE

L'objectif est de mettre en lien les référents des sites de compostage à l'échelle locale afin de favoriser, par le biais de rencontres conviviales, le partage d'expériences, l'entraide, ou l'émergence de solutions pour disposer de matière sèche locale.

5 associations ont été retenues et financées pour créer et animer ces réseaux : les artisans composteurs (Paris centre, 9^e, 10^e, 12^e et 18^e), Zéro waste Paris pour Paris rive gauche (5^e, 6^e, 7^e, 13, 14^e et 15^e), Truillot (11^e), Ric rac (19^e) et Céleste (20^e).



DANS LA RUE, NE JETEZ PLUS TRIEZ

La vente à emporter fait partie du quotidien des usagers Parisiens. La Ville de Paris propose de nombreux dispositifs de tri (colonnes à verre, abri-bacs, stations Trilib', bornes pour les déchets alimentaires) dans l'ensemble des lieux de consommation nomade afin d'assurer la continuité du geste de tri.

Inaugurée le 4 mars 2025 et implantée sur le quai de Jemmapes (10^e), la mini-déchèterie du Canal permet le tri des petits déchets occasionnels (lampes, piles et accumulateurs, petits appareils ménagers, radiographies, cartouches d'encre et textiles, linge et chaussures). Elle est accessible 7j/7 et 24h/24.

Les textiles, linge et chaussures peuvent également être déposés dans l'une des 284 bornes dédiées sur l'espace public, quel que soit leur état. 1 939 tonnes

ont ainsi été collectées en 2025. D'après l'éco-organisme Refashion, environ 60 % des textiles sont réutilisés et revendus dans des boutiques solidaires ou sur les marchés de seconde main, 32 % sont recyclés en nouveaux matériaux et 8 % sont valorisés énergétiquement.

L'espace public est également un lieu festif et convivial : la charte des événements écoresponsables, adoptée en 2025 s'assure que tous les organisateurs instaurent l'obligation du tri 4 flux et supprime les emballages à usage unique. Ainsi, par exemple, 21 tonnes de plastique à usage unique ont pu être évitées grâce aux courses zéro plastique.

VERS UN SECTEUR DU BÂTIMENT SOBRE EN MATIÈRE

Une charte d'engagement pour construire et rénover autrement sur le territoire parisien a été adoptée en juillet 2025 par plus de 20 acteurs du bâtiment parisien. Cette charte a émergé suite à une concertation impliquant l'ensemble des acteurs (bailleurs sociaux, éco-organismes, aménageurs, organisations professionnelles et centres de ressources) pour penser une filière bâtiment plus durable. Après 6 mois, tous les verres plats des chantiers de remplacement des menuiseries extérieures non amiantées non plombées ont été recyclés en 2025, et toutes les opérations de plus de 800 m² intègrent le tri et la valorisation des déchets.





BILAN ET CHIFFRES 2025

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

LE TONNAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

En 2025, la production de déchets ménagers et assimilés accentue la tendance à la baisse amorcée depuis plusieurs années avec une diminution des tonnages collectés de 39 082 tonnes (-4,2 %) par rapport à 2024. Dans le même temps, la population parisienne a baissé de seulement 0,5 %.

Cette accélération s'explique notamment par la fin de la reprise des déchets du bâtiments dans les déchèteries municipales occasionnant ainsi une baisse du tonnage des déchets occasionnels de 35 317 tonnes (-38,7 %) par rapport à 2024. Elle a été confortée par la mise en œuvre des premières actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui vise à offrir aux ménages parisiens des solutions de proximité (bornes dans les équipements municipaux, soutien des ressourceries...) ou des collectes réalisées directement par les éco-organismes (JeDonneMonElectroménager, collectes solidaires, expérimentation de la collecte des éléments de literie en pied d'immeuble...) pour favoriser le réemploi de ce flux de déchet.

Conséquence de la prise de conscience nécessaire de réduire sa production de déchets, on observe également un léger recul des flux collectés en porte-à-porte : ordures ménagères résiduelles (-0,5 %), emballages multimatériaux (-0,5 %) et emballages en verre (-1,3 %). Cette dynamique peut également s'expliquer par une baisse de la population.

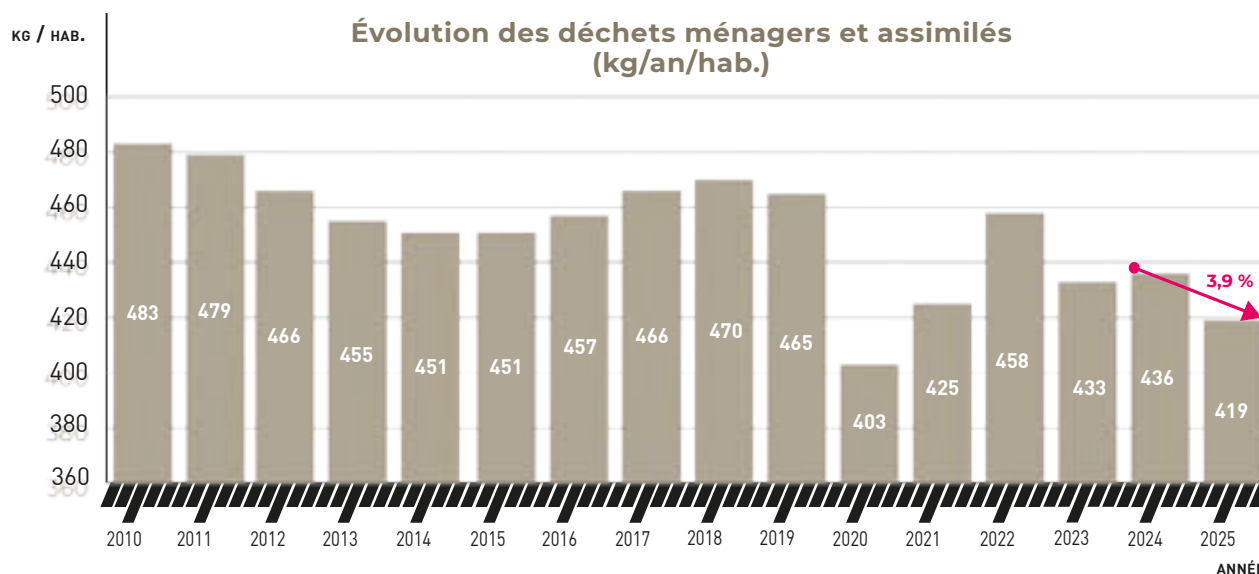
Le tri des déchets alimentaires continue de progresser avec une augmentation de 24,6 % des quantités collectées par rapport à 2024. Cette augmentation est liée au déploiement massif des bornes et des modules Trilib' déchets alimentaires.

Enfin, ramenée au nombre d'habitants, la quantité de déchets ménagers et assimilés s'établit à 419 kg/hab/an pour l'année 2025 soit une baisse de 14 kg par rapport à 2023 (-3,2 %) année de référence du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Objectif PLPDMA -100 000 tonnes

(entre 2023-2030)

En 2025,
-40 893 tonnes
par rapport à 2023



PERFORMANCES DES COLLECTES SÉLECTIVES ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

85 % du gisement des déchets ménagers et assimilés pourrait être valorisé si les déchets étaient correctement triés.

Les collectes sélectives ont permis d'en capter 31 % en 2025 soit une hausse de 6,9 % par rapport à 2024.

L'amélioration de la pratique du tri reste un enjeu majeur des prochaines années notamment sur les emballages multimatériaux qui représentent 41 % des déchets produits et dont seulement 29 % sont captés par la collecte sélective.

Sur ce flux, les erreurs de tri demeurent encore trop fréquentes (27,4 %).

Par ailleurs, les emballages multimatériaux représentent encore près de la moitié des ordures ménagères résiduelles.

Malgré un geste de tri mis en œuvre depuis presque 50 ans, le taux de captation du verre est seulement de 58 %.

De son côté, le taux de captation des déchets alimentaires (4 %) pourrait encore augmenter avec une amélioration du tri.

Pour l'année 2025, 71 % des déchets collectés ont été valorisés énergétiquement avec incinération, 20 % recyclés ou valorisés et 9 % enfouis.

Objectif PLPDMA
60 % de recyclage
(en 2030)

En 2025, 20 %
de déchets recyclés

	ESTIMATION DU GISEMENT 2025	TAUX DE CAPTATION 2025 PAR LES COLLECTES SÉLECTIVES	GISEMENT 2024	TAUX DE CAPTATION 2024
Emballages multimatériaux	367 635	29 %	363 172	29 %
Déchets alimentaires	138 651	4 %	169 576	2 %
Emballages en verre	122 213	58 %	121 066	59 %
Déchets occasionnels	125 189	45 %	168 184	54 %
Total flux valorisable	753 688	31 %	821 998	29 %
Ordures ménagères résiduelles	135 120		105 892	

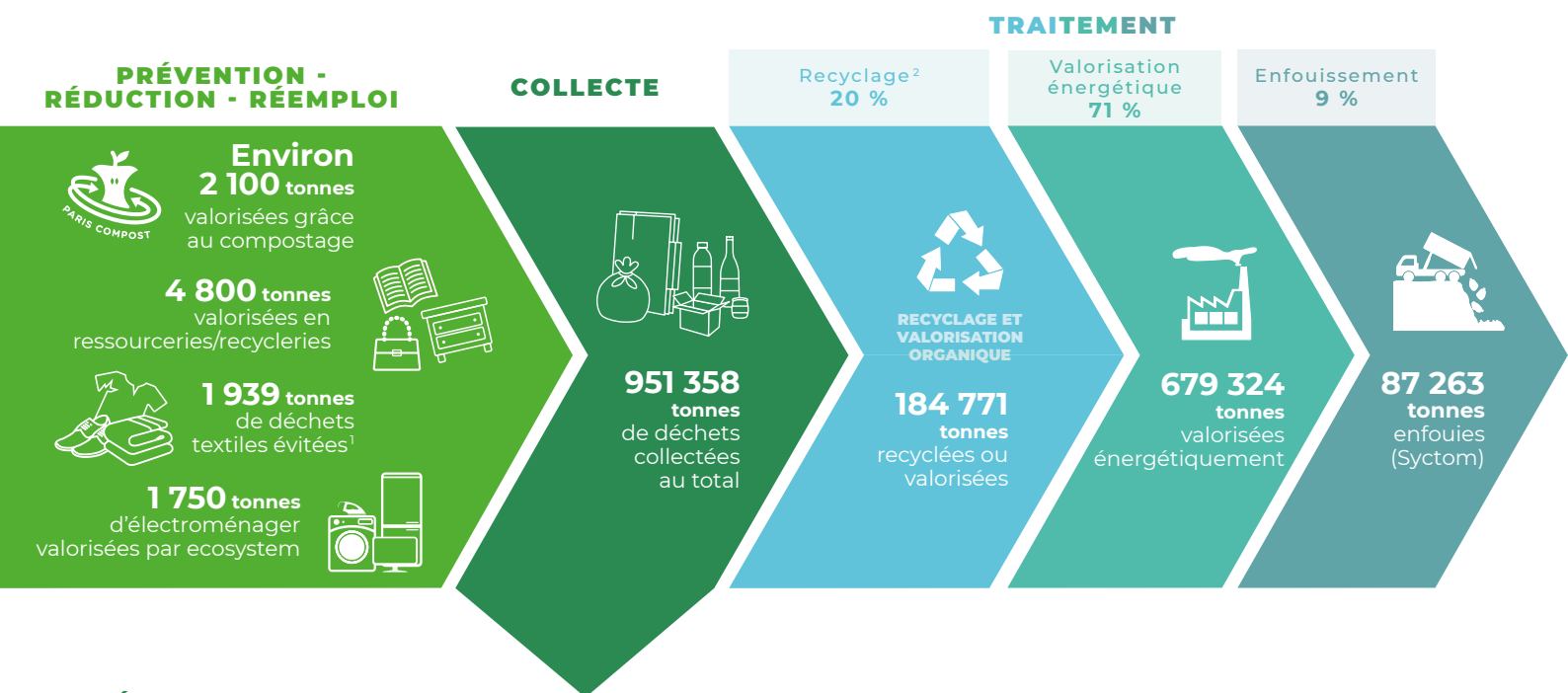
DÉCOMPOSITION DES TONNAGES DE DÉCHETS COLLECTÉS	2024	2025	ÉVOLUTION 2024/2025
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	927 890	888 808	-4,2 %
ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES	836 672	832 907	-0,5 %
Ordures ménagères résiduelles	655 122	651 822	-0,5 %
Déchets alimentaires	3 972	4 950	+24,6 %
Emballages multimatériaux	106 364	105 845	-0,5 %
Emballages en verre	71 214	70 290	-1,3 %
Production d'ordures ménagères et assimilées (kg/habitant)	393	393	0,0 %
DÉCHETS OCCASIONNELS	91 218	55 901	-38,7 %
Déchets traités par le SPGD	75 792	42 152	-44,4 %
Gravats triés	23 663	2 575	-89,1 %
Cartons hors collecte sélective	561	315	-43,9 %
Encombrants en mélange	51 568	39 262	-23,9 %
Déchets traités hors SPGD	15 426	13 749	-10,9 %
Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)	12 619	11 201	-11,2 %
Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE)	1 267	1 158	-8,6 %
Ferrailles	1 175	1 029	-12,4 %
Déchets dangereux	308	283	-8,1 %
Huiles de vidange	8	13	+62,5 %
Huiles alimentaires	3	4	+33,3 %
Lampes et tubes	6	5	-16,7 %
Pneus	29	27	-6,9 %
Piles et batteries	9	10	+11,1 %
Cartouches d'encre	2	3	+50,0 %
Articles de sports et de loisirs (ASL) ¹		16	
Production de déchets ménagers et assimilés (kg/habitant)	436	419	-3,9 %
DÉCHETS DE LA COLLECTIVITÉ	61 942	62 550	+1,0 %
Déchets des marchés alimentaires (hors déchets alimentaires)	17 785	18 295	+2,9 %
Déchets alimentaires des restaurants administratifs (collecte sélective)	1 972	2 204	+11,8 %
Autres déchets collectés sur la voie publique ² : collectes de corbeilles de rue, déchets d'aspiratrices, interventions exceptionnelles, marchés aux puces	37 084	36 148	-2,5 %
Autres déchets des services de la Ville de Paris ³ collectes réalisées directement par d'autres directions : matériels usagés, collectes OMR exceptionnelles	1 151	1 246	+8,3 %
Encombrants en mélange des services de la Ville de Paris	430	379	-11,9 %
Déchets verts des services de la Ville de Paris	3 520	4 278	+21,5 %
TOTAL DES TONNAGES COLLECTÉS (TONNES)	989 832	951 358	-3,9 %

¹ Nouveau flux comptabilisé en 2025.

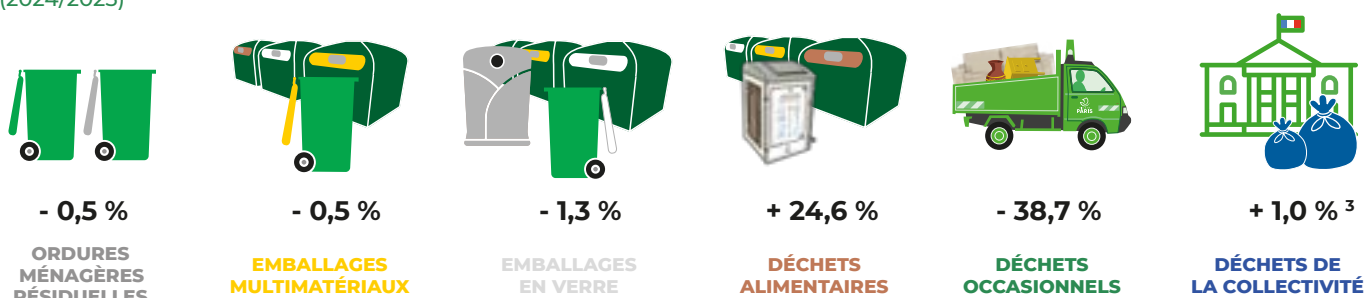
² Les corbeilles de rues sont collectées lors des tournées en porte-à-porte. Ce tonnage prend en compte les passages dédiés supplémentaires de bennes pour collecter les sites les plus fréquentés.

³ Les autres déchets des services municipaux, non pris en charge par le service public municipal sont valorisés dans des filières particulières. La plupart des déchets verts municipaux sont valorisés en compost ou mulch, les autres sont incinérés.

SYNTHÈSE DE LA GESTION DES DÉCHETS EN 2025



ÉVOLUTION (2024/2025)



RÉPARTITION

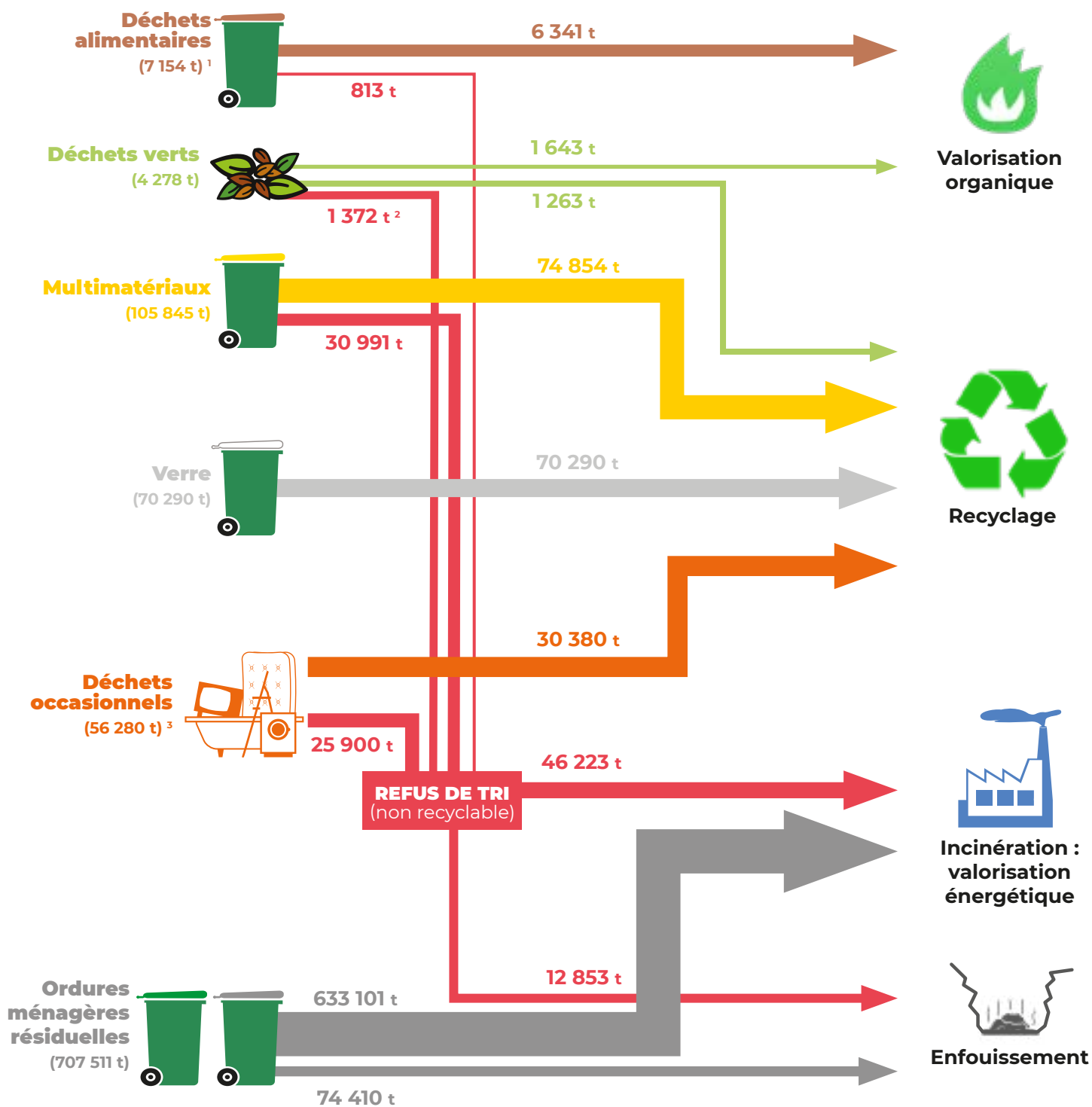


¹ collectées sur les points d'apport volontaires sur l'espace public : environ 60 % des textiles sont réutilisés et revendus dans des boutiques solidaires ou sur les marchés de seconde main, 32 % sont recyclés en nouveaux matériaux et 8 % sont valorisés sous forme de combustible (Source : Refashion) .

² 31 % des déchets sont triés, pour autant tous ne sont pas recyclés compte-tenu des anomalies de tri et de leur recyclabilité.

³ hors déchets alimentaires.

PERFORMANCE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS PARISIENS (TONNAGES COLLECTÉS)



¹ Il s'agit des déchets alimentaires des ménages et des établissements municipaux.

² Ici ne sont comptabilisés que les déchets verts de la Direction des Espaces Verts envoyés en « traitement extérieur ». La majeure partie des déchets de cette direction sont réutilisés sur place pour faire du compost ou du paillage.

³ Déchets traités SPGD (dont cartons hors collecte sélective) et hors SPGD ainsi que les encombrants en mélange des services de la Ville.



LES RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR FLUX DE DÉCHETS

LES EMBALLAGES MULTIMATÉRIAUX

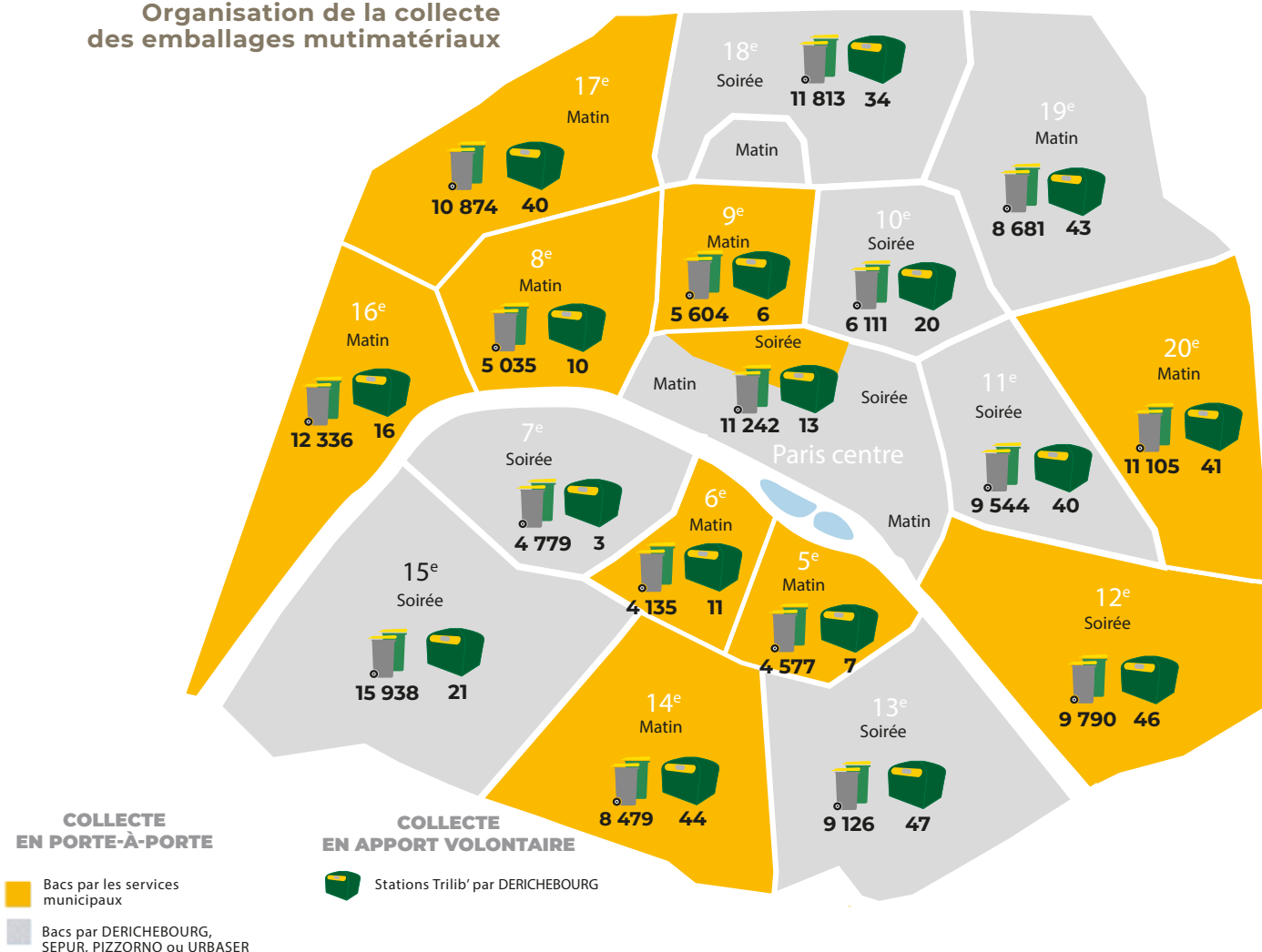
L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE

En 2025, 149 169 bacs à couvercle jaune ont été mis à disposition des ménages (114 095) ou des professionnels (35 074). Ils sont collectés 3 fois par semaine en porte-à-porte. L'éboueur vérifie la qualité du tri dans le bac par un premier contrôle visuel. Si les erreurs de tri sont trop importantes, le bac est fermé par un adhésif signalant le refus de tri afin qu'il soit collecté avec les ordures ménagères résiduelles. La collecte est réalisée le matin ou en soirée par des prestataires privés ou les services municipaux selon les arrondissements.



En complément, la Ville de Paris propose des points d'apport volontaire sur l'espace public avec les stations Trilib' (442) et les abris-bacs (770). Les stations Trilib' sont collectées par un prestataire privé autant que de besoin. Les abri-bacs sont collectés selon les mêmes termes que les bacs à couvercle jaune de la collecte en porte-à-porte.

Organisation de la collecte des emballages mutimateriaux



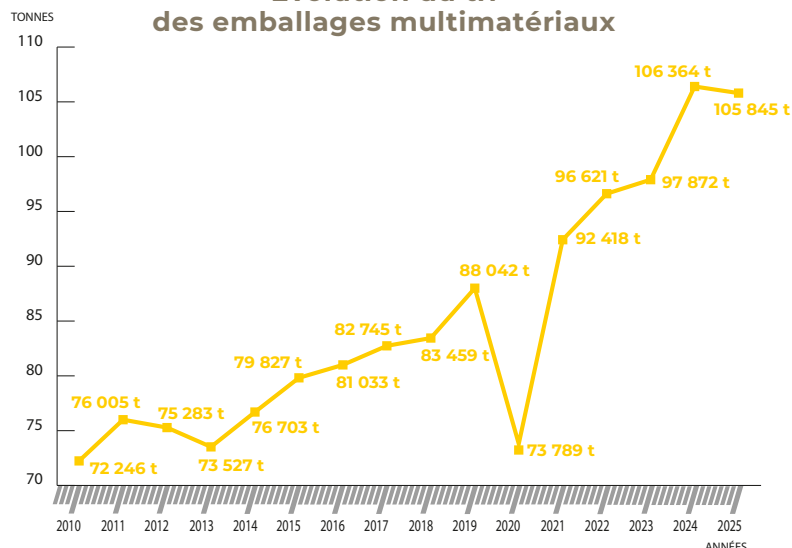
LES RÉSULTATS 2025

Le tonnage d'emballages multimatériaux triés est en léger retrait par rapport à 2024 avec 519 tonnes (-0,5 %) collectée en moins malgré un gisement estimé en hausse de 4 463 tonnes (+1,2 %).

La qualité du tri est en retrait avec 27,4 % d'erreurs de tri contre 25 % en 2024. Cela signifie que les bennes ont été déclassées et que les emballages multimatériaux collectés n'ont pas pu être recyclés mais ont fait l'objet d'une valorisation énergétique.

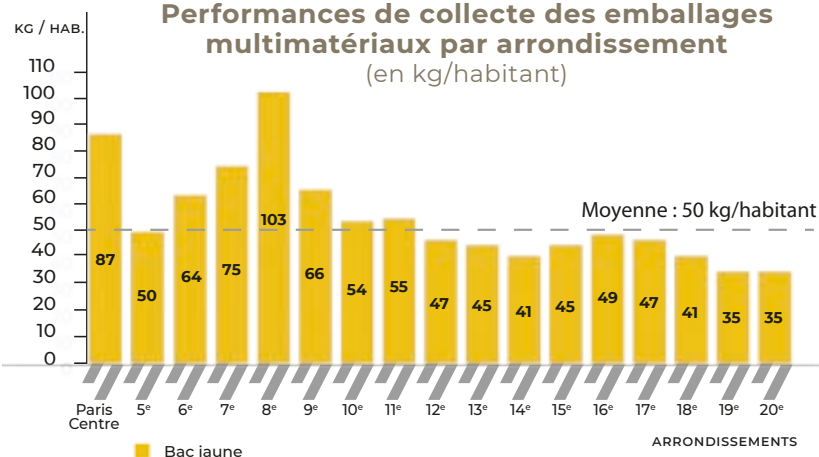
Le tri des emballages multimatériaux doit encore s'améliorer pour atteindre l'objectif du PLPDMA de captation du gisement de 75 % en 2030. Il est de 29 % en 2025.

Évolution du tri des emballages multimatériaux



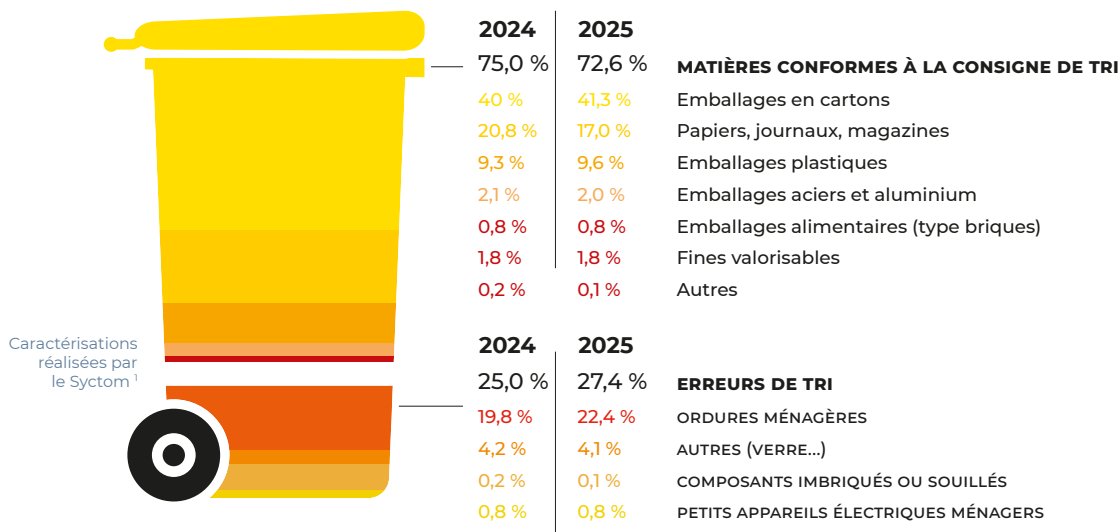
Performances de collecte des emballages multimatériaux par arrondissement

(en kg/habitant)



La quantité moyenne d'emballages multimatériaux triés par habitant en 2025 est identique à celle de 2024 avec 50 kg/habitant.

Les caractérisations des bacs d'emballages multimatériaux



¹ Les caractérisations réalisées par le Sycotom ont porté en 2025 sur 321 bennes de collecte avec un échantillonnage varié d'un arrondissement à un autre. Les résultats permettent de donner des tendances sans être exhaustifs.

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES EMBALLAGES MULTIMATÉRIAUX

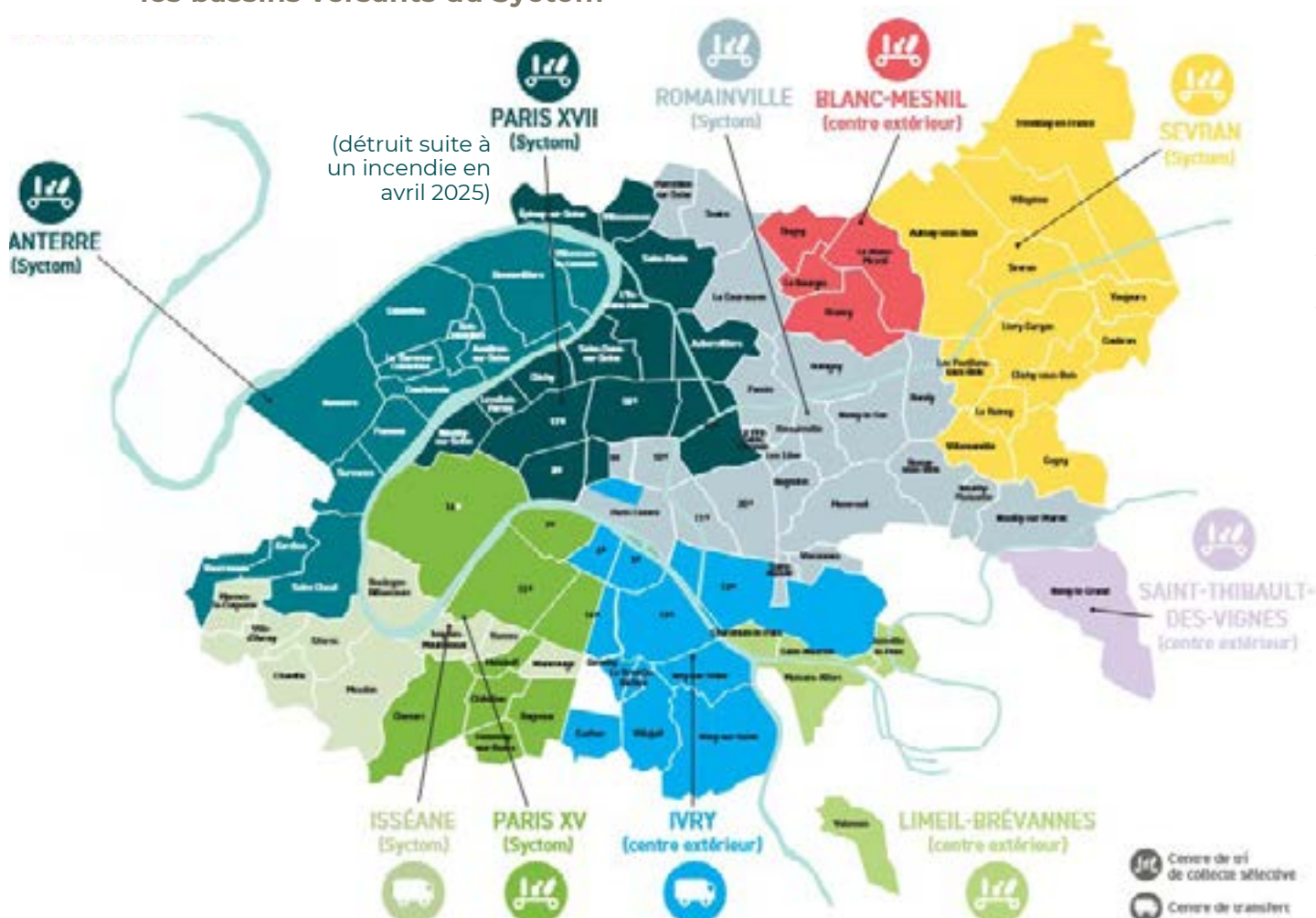
Les emballages multimatériaux sont directement apportés dans l'une des installations exploitées ou en contrat avec le Syctom. Une fois au centre de tri, le contenu de la benne est déchargé sur le quai : s'il est correct, il est acheminé vers la chaîne de tri et les déchets sont alors séparés par type de matériau et dirigés vers les filières de recyclage spécialisées. Dans le cas contraire, le contenu est déclassé en ordures ménagères résiduelles et part en usine de valorisation énergétique.

Informations disponibles sur : www.syctom-paris.fr

Le Syctom a fait le choix d'une contractualisation unique avec l'éco-organisme Citeo, comprenant la collecte et le traitement pour l'ensemble de ses territoires adhérents jusqu'en 2029.

Ce contrat porte sur les cinq matériaux suivants : acier, aluminium, papiers, cartons, plastiques et permet un soutien financier sur les tonnages triés.

Implantation des différents centres de tri et de transfert et les bassins versants du Syctom



Source : Rapport annuel 2024 du Syctom

LES EMBALLAGES EN VERRE

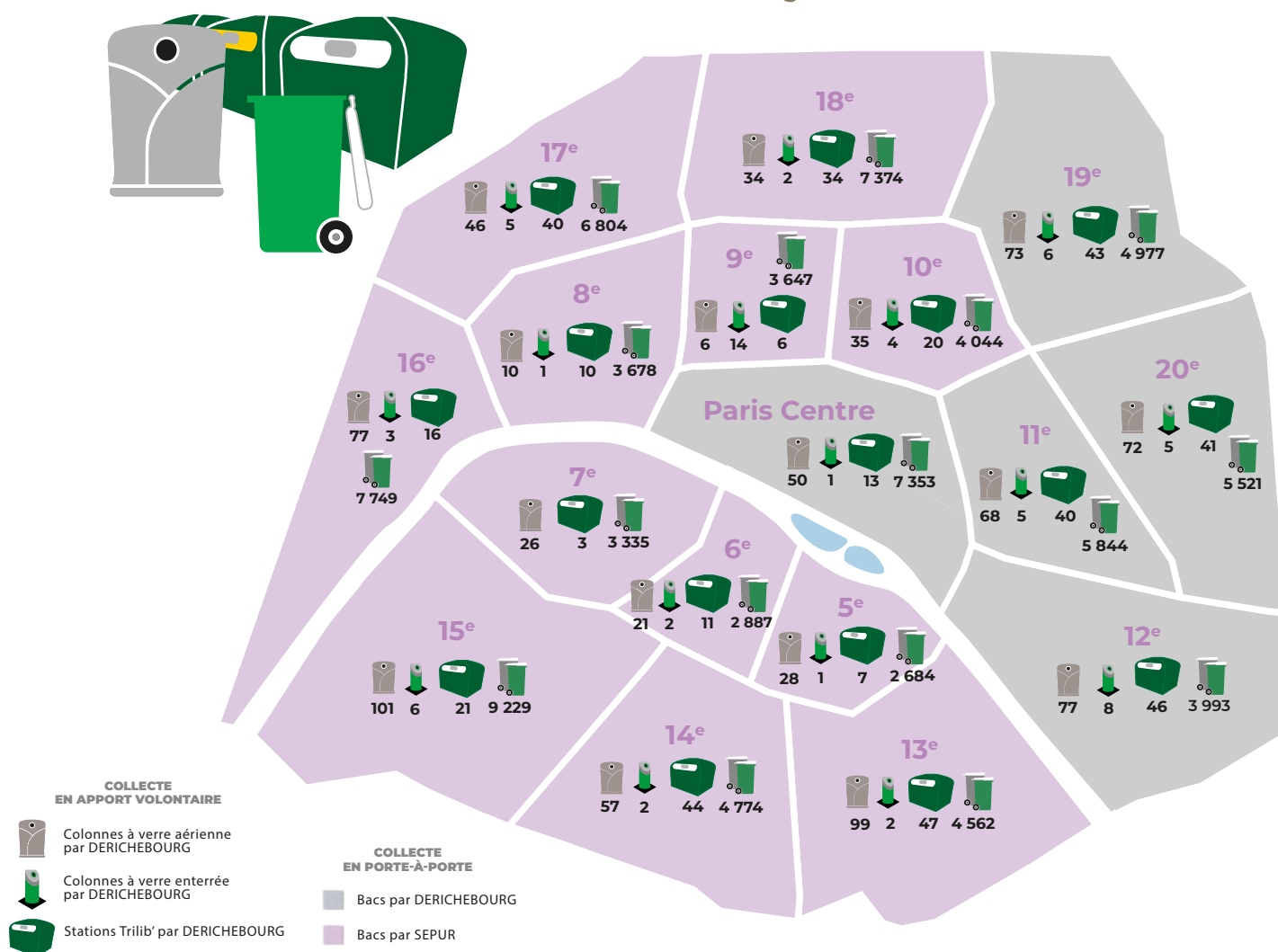
L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE

En 2025, 88 455 bacs à couvercle blanc ont été mis à disposition des ménages (67 994) ou des professionnels (20 461). Ils sont collectés une fois par semaine en porte-à-porte. La collecte est réalisée en journée par des prestataires privés.

En complément, la Ville de Paris propose des points d'apport volontaire sur l'espace public avec les stations Trilib' (442) et les colonnes à verre (947).

Pour renforcer le tri hors foyer, des abri-bacs sont progressivement déployés dans les espaces verts. Les stations Trilib' et les colonnes à verre sont collectées par un prestataire privé autant que de besoin. Les abri-bacs sont collectés selon les mêmes termes que les bacs à couvercle blanc de la collecte en porte-à-porte.

Organisation de la collecte des emballages en verre

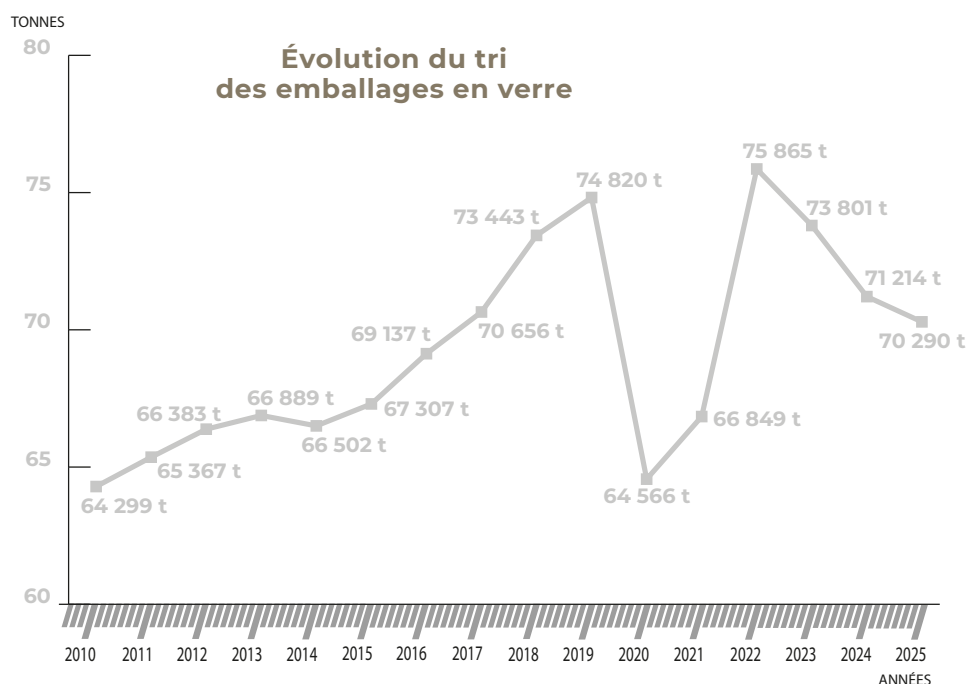


LES RÉSULTATS 2025

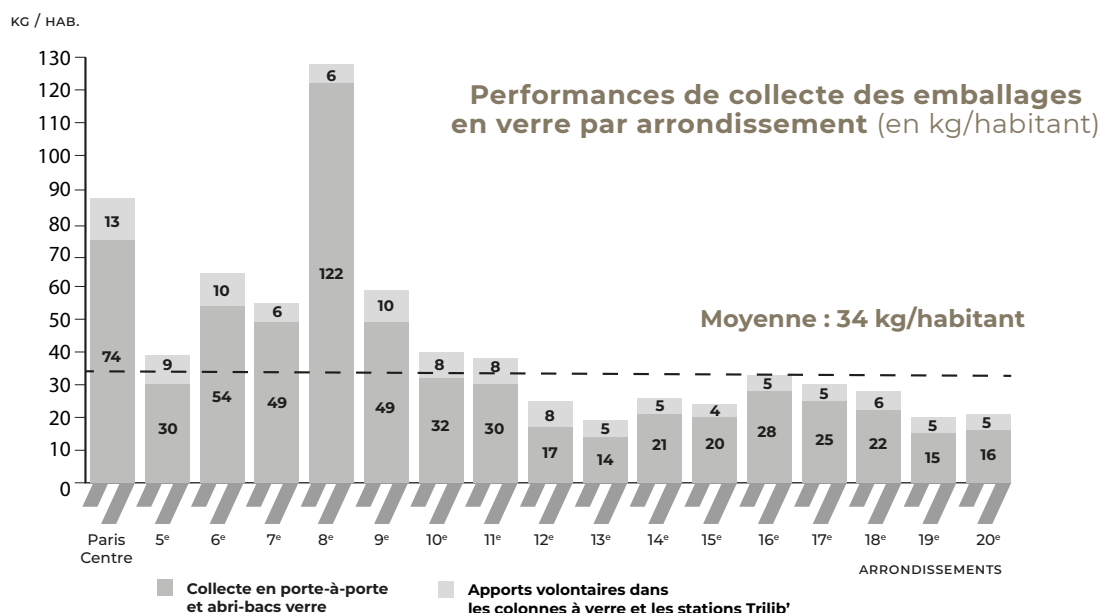
Pour la troisième année consécutive, le tonnage collecté du verre est en baisse (-1,3 %).

Avec un geste de tri institué depuis près de 50 ans, le verre reste le flux le mieux trié avec 58 % du gisement capté en collecte sélective.

Son tri doit encore s'améliorer pour atteindre l'objectif PLPDMA de captation du gisement de 75 % en 2030.



La quantité moyenne d'emballages en verre triés par habitant en 2025 est identique à celle de 2024 avec 34 kg/hab.



LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES EMBALLAGES EN VERRE

L'intégralité des emballages en verre collectés est recyclée (ce matériau est recyclable à l'infini). Les emballages en verre sont d'abord triés par taille, puis débarrassés des impuretés qu'ils contiennent (métaux, plastiques, matières infusibles...) et enfin nettoyés de la matière organique.

Implantations des centres de transferts et les bassins versants

Bobigny (collecte en apport
volontaire des colonnes à verre
et des stations Trilib')

Ivry (collecte en porte-à-porte)

Alfortville (collecte en porte-à-porte)

Légende :

LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020 a renforcé les objectifs de prévention et de valorisation des déchets alimentaires notamment en fixant la généralisation du tri à la source au 1^{er} janvier 2024.

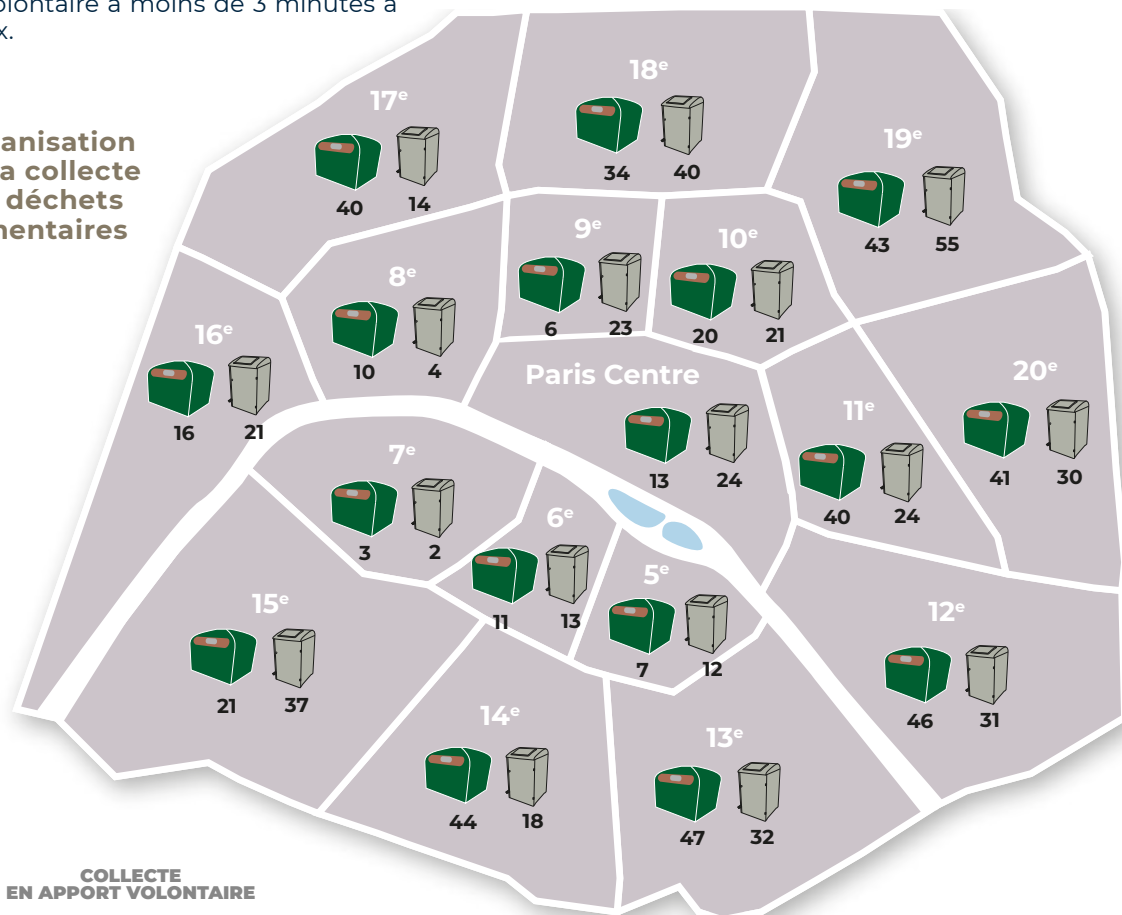
La Ville de Paris propose des points d'apport volontaire sur l'espace public avec les stations Trilib' (442) et des bornes (401). Le nombre de points d'apport volontaire mis à disposition des ménages parisiens a largement augmenté en 2025 par rapport à 2024 (+27 %). Accessibles 7j/7 et 24h/24, ils sont collectés autant que de besoin, à minima 3 fois par semaine. Les stations Trilib' sont collectées par un prestataire privé. Les bornes sont collectées par les services municipaux ou un prestataire privé.

Ce déploiement se poursuivra en 2026 pour permettre aux ménages parisiens de disposer d'un point d'apport volontaire à moins de 3 minutes à pieds de chez eux.

En parallèle de cette collecte, la Ville de Paris accompagne gratuitement depuis 2010 des projets de compostage de proximité avec des composteurs de quartiers, des composteurs collectifs ou du lombricompostage individuel.



Organisation de la collecte des déchets alimentaires



COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE



Bornes par SEPUR, LES ALCHEMISTES, MOULINOT ou les services municipaux



Stations Trilib' par DERICHEBOURG

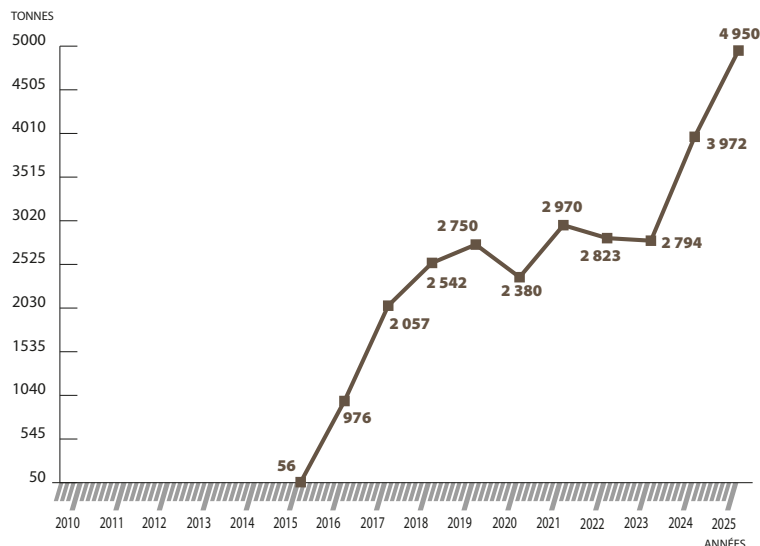
LES RÉSULTATS 2025

Le tri des déchets alimentaires continue de progresser avec une augmentation de 24,6 % des quantités collectées par rapport à 2024. Cette augmentation est la conséquence directe de l'augmentation de 27 % du nombre de points d'apport volontaire en 2025.

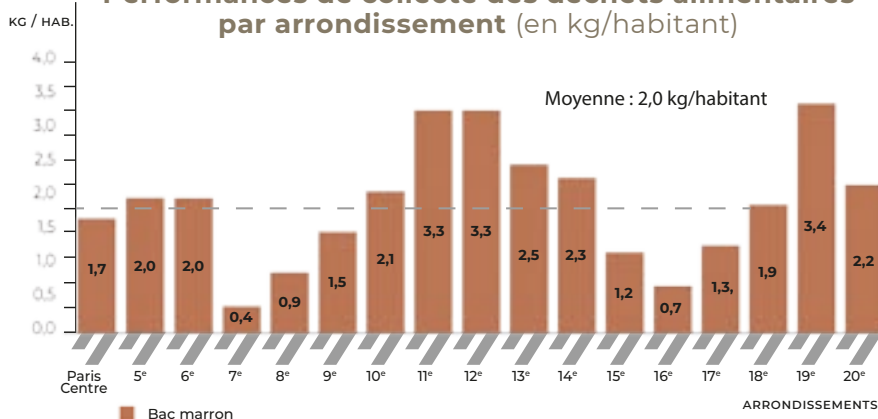
Cette augmentation s'observe également dans la collecte des déchets alimentaires des restaurants administratifs (déchets de la collectivité).

De son côté, le taux de captation des déchets alimentaires (4 %), s'il a doublé par rapport à 2024, pourrait encore augmenter avec une amélioration du geste de tri pour atteindre l'objectif PLPDMA de captation du gisement de 50 % en 2030.

Évolution du tri des déchets alimentaires

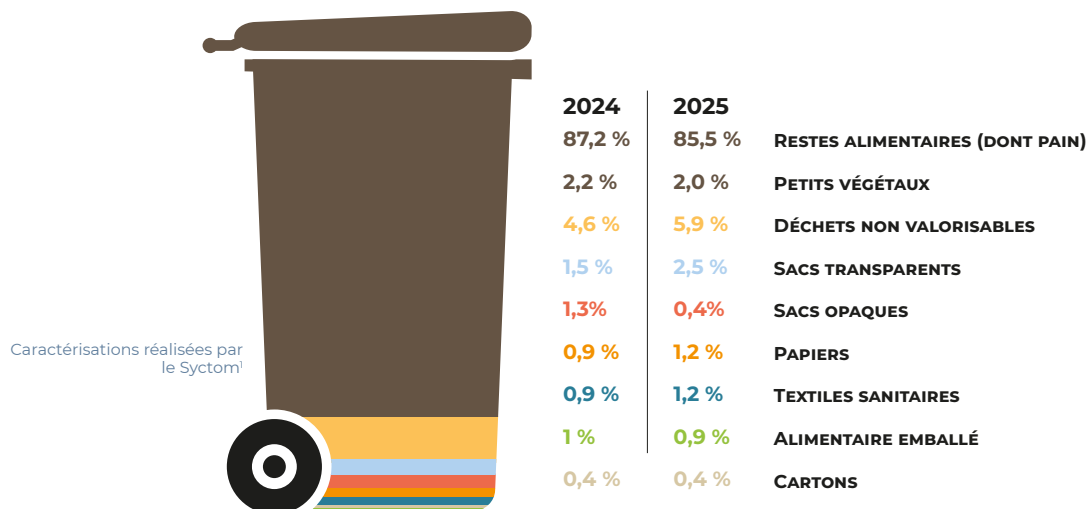


Performances de collecte des déchets alimentaires par arrondissement (en kg/habitant)



La quantité moyenne de déchets alimentaires triés par habitant en 2025 est de 2,0 kg/habitant

Les caractérisations des bacs de déchets alimentaires



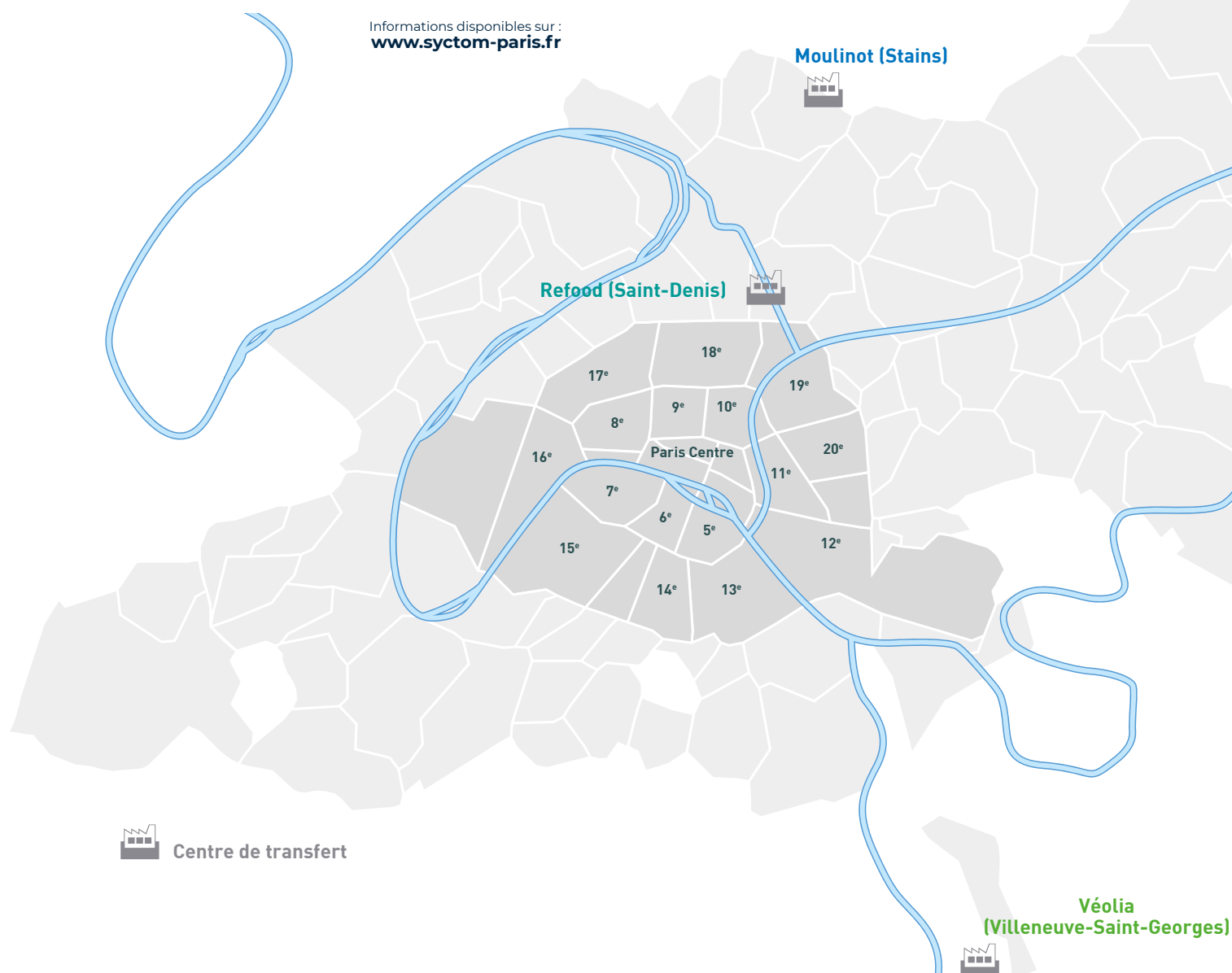
¹ Les caractérisations réalisées par le Syctom ont porté en 2025 sur 60 bennes de collecte avec un échantillonnage varié d'un arrondissement à un autre. Les résultats permettent de donner des tendances sans être exhaustifs.

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Les déchets alimentaires sont directement apportés dans l'un des 3 centres de transfert utilisés par le Syctom à Saint-Denis (93), Stains (93) et Villeneuve-Saint-Georges (94).

Les déchets alimentaires sont ensuite acheminés vers différents sites de traitement sous contrat avec le Syctom pour être méthanisés.

Informations disponibles sur :
www.syctom-paris.fr





LES DÉCHETS OCCASIONNELS

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Du fait de leur poids, de leur volume ou de leur production irrégulière, certains déchets provenant de l'activité domestique des ménages ne peuvent pas être pris en charge par la collecte régulière et nécessitent un mode de gestion particulier.

La Ville de Paris offre aux ménages parisiens deux modes de prise en charge complémentaires pour les déchets occasionnels :

- **l'enlèvement gratuit (hors gravats et cartons)**, dans la limite de 3 m³, au pied de leur immeuble, en prenant rendez-vous en ligne sur paris.fr ou au 3975.
- **l'apport volontaire** dans les déchèteries (9), les mini-déchèteries (3) ou lors des prestations Trimobiles (820 en 2025).

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, la Ville de Paris propose par ailleurs plusieurs dispositifs pour favoriser le réemploi des déchets occasionnels :

- **des bornes textiles** sur l'espace public (284) ;
- **des bornes dans les équipements municipaux** (textiles, jouets et/ou articles de sport et de loisirs) (70) ;
- **l'apport en ressourceries** (44) ;
- **la collecte à domicile du gros électroménager** ;
- **la collecte en pied d'immeuble des éléments de literie** (uniquement sur les arrondissements Centre, 5^e et 6^e).

Ces dispositifs sont collectés directement par des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) ou les éco-organismes concernés.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les déchèteries de la Ville de Paris n'accueillent plus de déchets du bâtiment.

S'ils sont correctement triés, ils peuvent être déposés gratuitement par les ménages parisiens dans certains magasins de bricolage et déchèteries professionnelles situés à Paris ou à moins de 15 minutes de Paris. Ces lieux de reprise sont financés par la filière des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) par le biais de l'écotaxe payée par l'acheteur.

Organisation de la collecte des déchets occasionnels



LES RÉSULTATS 2025

Le tonnage de déchets occasionnels collectés s'élève à 55 901 tonnes soit -38,7 % par rapport à 2024. Cette baisse importante s'explique par la fin de la reprise des déchets du bâtiments dans les déchèteries de la Ville de Paris depuis le 1^{er} janvier 2025.

Les ménages parisiens étant peu véhiculés, la Ville de Paris favorise les services de proximité avec les prestations Trimobiles. Il y a eu 106 prestations de plus (+14,8 %) en 2025 qu'en 2024.

Les services municipaux ont enlevé 1 314 934 dépôts sur la voie publique (+9,8 % par rapport à 2024) dont 34,5 % étaient des dépôts sauvages.



LES GRAVATS TRIÉS

2 575 tonnes collectées
(-89,1%)

La forte baisse des tonnages collectés s'explique par la fin de la reprise des déchets du bâtiments dans les déchèteries de la Ville de Paris depuis le 1^{er} janvier 2025.

Ces déchets peuvent être désormais repris gratuitement pour les ménages parisiens dans des points de reprise professionnels.



LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

1 158 tonnes collectées
(-8,6%)

En baisse continue depuis 2020, accentuée par le développement du dispositif de collecte à domicile JeDonneMonElectroménager, ils sont repris par l'éco-organisme ecosystem et envoyés vers des filières de valorisation dans le cadre d'un contrat signé avec la Ville de Paris.



LA FERRAILLE

1 029 tonnes collectées
(-12,4 %)

Ces déchets sont repris par un prestataire privé avec lequel la Ville de Paris a contractualisé.



LES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT

11 201 tonnes collectées
(-11,2%)

En baisse continue depuis 2021, ils sont repris par l'éco-organisme Ecomaison et envoyés vers des filières de valorisation dans le cadre d'un contrat signé avec la Ville de Paris.



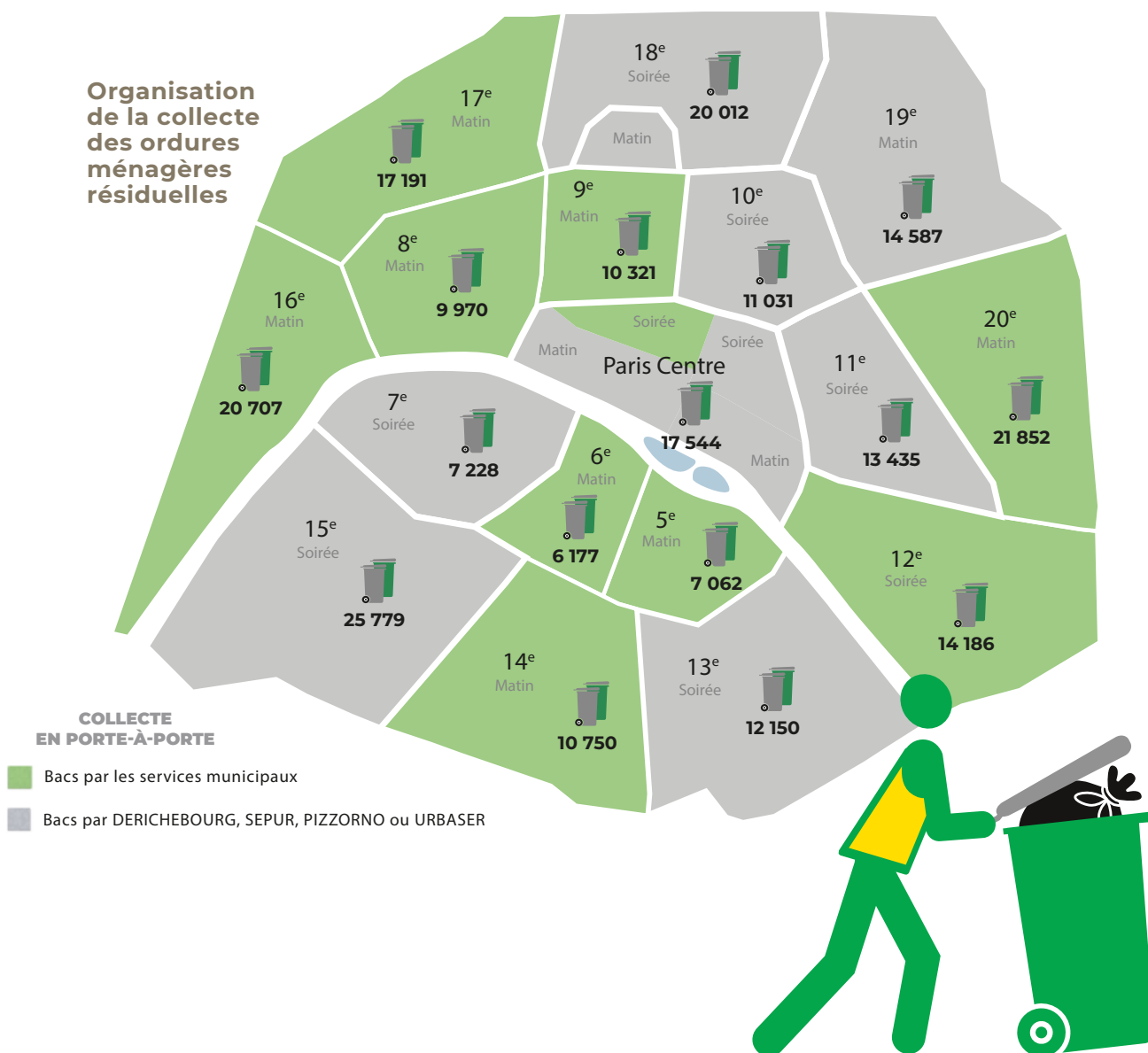
LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

En 2025, 239 982 bacs à couvercle gris ont été mis à disposition des ménages (154 047) ou des professionnels (85 935). Ils sont collectés tous les jours (à l'exception du 1^{er} mai) en porte-à-porte.

La collecte est réalisée le matin ou en soirée par des prestataires privés ou les services municipaux selon les arrondissements.

Pour optimiser le service, les poubelles de rues et les abri-bacs sont collectés en même temps que les bacs de collecte en porte-à-porte.

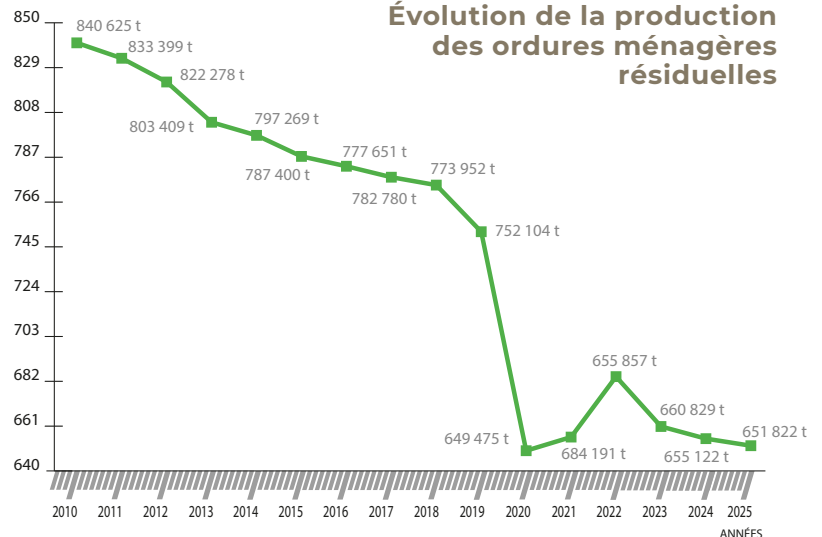


LES RÉSULTATS 2025

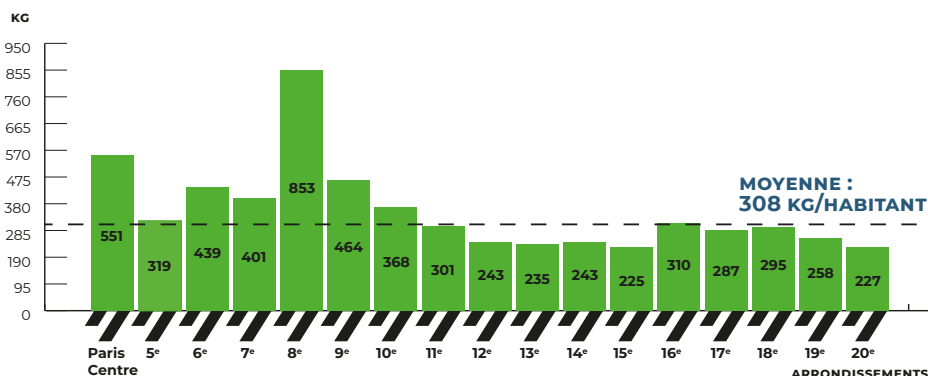
Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles est en léger retrait par rapport à 2024 avec 3 300 tonnes (- 0,5 %) collectée en moins soit une baisse équivalente à celle de la population parisienne (- 0,5 %). Pour autant, plus de 85 % des ordures ménagères résiduelles pourraient être recyclées au lieu d'être incinérées ou enfouies si les déchets étaient correctement triés.

L'amélioration du tri est nécessaire pour atteindre l'objectif du PLPDMA de 60 % de déchets recyclés en 2030.

Évolution de la production des ordures ménagères résiduelles



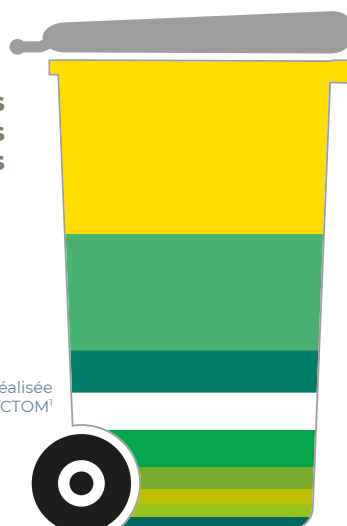
Production d'ordures ménagères résiduelles par arrondissement (en kg/habitant)



La quantité moyenne d'ordures ménagères résiduelles par habitant en 2025 est identique à celle de 2024 avec 308 kg/habitant

Les caractérisations des bacs d'ordures ménagères résiduelles

Caractérisation réalisée par le SYCTOM¹



2024	2025	
16,5 %	17,0 %	PLASTIQUES
10,8 %	10,8 %	PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES
7,8 %	8,8 %	CARTONS
3,6 %	5,4 %	MÉTAUX
3,3 %	2,6 %	EMBALLAGES BRIQUES
25,3 %	20,6 %	DÉCHETS ORGANIQUES
8,0 %	10,6 %	TEXTILES SANITAIRES
6,9 %	7,3 %	VERRE
3,0 %	2,4 %	FINES (<20 MM)
5,0 %	3,9 %	VÊTEMENTS
3,6 %	4,7 %	BOIS ET COMBUSTIBLES
1,9 %	4,0 %	INCOMBUSTIBLES (TERRE, GRAVATS, ETC.)
3,0 %	1,9 %	DÉCHETS SPÉCIAUX DES MÉNAGES ET DEEE (PILES, ACCUMULATEURS, ETC.)

¹ Les caractérisations réalisées par le Syctom ont porté en 2025 sur 51 bennes de collecte avec un échantillonnage varié d'un arrondissement à un autre. Les résultats permettent de donner des tendances sans être exhaustifs.

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les ordures ménagères résiduelles collectées sont directement apportées dans l'une des installations exploitées ou sous contrat avec le Syctom (usines de valorisation énergétique ou centres de transfert). Les centres de transfert sont des outils de régulation qui permettent de garantir l'approvisionnement continu des usines de valorisation énergétique et d'optimiser leur production d'énergie.

Les ordures ménagères résiduelles sont incinérées. La chaleur générée par la combustion des déchets permet de produire de la vapeur pour les réseaux de chauffage urbain ainsi que de l'électricité.

La vapeur produite par les trois unités de valorisation énergétique du Syctom permet à la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) de chauffer l'équivalent de 300 000 logements, dont tous les hôpitaux de l'APHP. L'électricité produite permet l'auto-alimentation des centres d'incinération, le surplus étant vendu.

Des métaux sont extraits en grande quantité des résidus d'incinération pour être recyclés. Les mâchefers, après maturation, servent de produits de remblai en sous-couche routière.

Informations disponibles sur : www.syctom-paris.fr

Implantation des centres de valorisations énergétiques, des centres de transfert et les bassins versants



LES DÉCHETS DE LA COLLECTIVITÉ

Outre les déchets des ménages et des professionnels assujettis à la redevance spéciale, la Ville de Paris collecte les déchets produits dans le cadre du fonctionnement de ses services publics : déchets des marchés alimentaires, entretien de l'espace public, cantines scolaires, etc.

Le tonnage de ces déchets est légèrement en hausse : 608 tonnes de déchets en plus ont été collectées entre 2024 et 2025, soit une augmentation de 1,0 %.

Un axe du PLPDMA parisien est dédié à la réduction des déchets de la collectivité. Collectés par les services municipaux, les déchets des 81 marchés alimentaires - gérés par des délégataires - sont aussi concernés..

- **déchets alimentaires de la restauration collective (2 204 tonnes +11,8 %)**

Ces déchets sont ceux produits dans les cantines scolaires, les crèches, les établissements d'accueil pour personnes âgées ou encore les restaurants administratifs. La collecte des déchets alimentaires y a été instaurée progressivement depuis 2022. Cette collecte en porte-à-porte auprès de 936 équipements municipaux s'accompagne de nombreuses opérations de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

- **déchets collectés sur la voie publique (36 148 tonnes -2,5 %)**

Ces déchets destinés à l'incinération comprennent les collectes complémentaires des poubelles de rue, les déchets des aspiratrices ou ramassés par les balayeurs sur la voirie, les interventions exceptionnelles et le nettoyage des marchés aux puces.

- **déchets verts de la Ville de Paris (4 278 tonnes +21,5 %)**

Ces déchets verts sont essentiellement les feuilles des arbres d'alignement présents sur la voirie et les déchets verts des espaces verts.



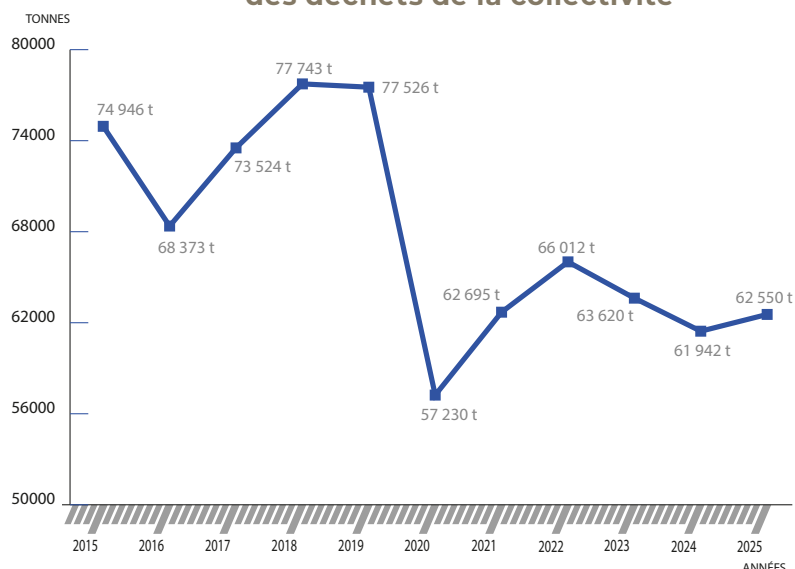
FEUILLES EN SEINE

Au total, 4 500 tonnes de feuilles mortes des arbres d'alignement présents sur la voirie sont ramassées chaque année par les services municipaux à l'aide de souffleuses, aspirateurs-feuilles, aspiratrices de chaussée, caissons à dépression et au balai.

Depuis 2020, une partie de ces déchets est transformée en compost.

En 2025, ce sont près de 2 400 tonnes de feuilles mortes qui ont ainsi pu être compostées dont près de 1 000 tonnes ont transité par voie fluviale depuis le port de Bercy (12^e) vers le port de Gennevilliers avant d'être envoyées vers une plateforme de compostage à Ermenonville (Oise).

Évolution de la production des déchets de la collectivité



LES INDICATEURS FINANCIERS

Les indicateurs financiers sont calculés sur la base du compte administratif 2025 approuvé par le Conseil de Paris de juin 2026. Depuis 2019, les collectivités ayant institué la TEOM et la taxe de balayage peuvent présenter dans un même état annexe, les dépenses et recettes afférentes aux deux compétences, possibilité employée par la Ville de Paris. Le périmètre du RPQS est plus restreint que celui de cet état annexe et se limite au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il ne prend pas en

compte les dépenses supportées par les fonctions supports de la Ville (ressources humaines, finances, gestion bâtiminaire...), ce qui explique pour partie le déséquilibre entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Ainsi, les coûts complets aidés résultent de retraitements de cet état annexe pour isoler les seuls coûts relevant de ce périmètre. Ces coûts sont présentés hors taxe tandis que l'état annexe est présenté toutes taxes comprises, conformément à la réglementation.

LES DÉPENSES ET RECETTES 2025

SECTION D'INVESTISSEMENT

IV - ANNEXES	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ÉTAT DE RÉPARTITION DE LA TEOM	D12.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 23-13-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES

DÉPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Acquisitions d'immobilisations		20 307 264,73
20	Immobilisations incorporelles	463 384,97
204	Subventions d'équipement	140 000,00
21	Immobilisations corporelles	15 010 976,06
23	Immobilisations en cours	4 692 903,70
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		0,00
Autres dépenses éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des dépenses réelles		20 307 264,73
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GÉNÉRAL		20 307 264,73

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		171 764,87
13	Subventions d'investissement	0,00
77	Subventions d'investissement	171 764,87
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des recettes réelles		171 764,87
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GÉNÉRAL		171 764,87

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement

Source : Extrait compte administratif 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

IV - ANNEXES	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ÉTAT DE RÉPARTITION DE LA TEOM	D12.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 23-13-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

DÉPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	196 578 752,93
012	Charges de personnel et frais assimilés	352 816 189,29
65	Autres charges de gestion courante	112 316 667,96
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	563 186,01
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		662 274 796,19
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GÉNÉRAL		662 274 796,19

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		673 899 714,93
73133	Taxe d'enlèvements des ordures ménagères et assimilés	569 450 593,00
73135	Taxe de balayage	104 449 121,93
Dotations et subventions reçues		19 997,47
74	Dotations et participations	19 997,47
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		46 894 998,70
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	22 023 306,83
75	Autres produits de gestion courante	24 871 691,87
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		720 814 711,10
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GÉNÉRAL		720 814 711,10

Source : Extrait compte administratif 2025

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaire.

LES COÛTS COMPLETS AIDÉS 2025

(en euros)	Ordures Ménagères résiduelles	Emballages multimatériaux	Emballages en verre	Déchets alimentaires	Déchets occasionnels
Coûts collecte aidés par habitant (€/HT) ¹	40	13	5	4	31
Coûts collecte aidés à la tonne (€/HT) ¹	130	261	157	1 058	1 170
Coûts de traitement Syctom (€/t)	109	61 ²	0 ³	30	107

¹ les modalités de calcul des coûts de collecte ont été révisés en 2025 pour prendre en compte une répartition affinée entre coûts de propreté et coûts de collecte et le périmètre a été modifié.

² inclut les coûts liés aux anomalies de collecte sélective.

³ le verre est acheté directement par des verriers et a représenté en 2025 une recette de près de 2,3 M€.

GLOSSAIRE

COLLECTE DES DECHETS

Ensemble des moyens d'acheminement des déchets vers les filières de traitement et de valorisation.

EMBALLAGES EN VERRE

Ce type de déchets comprend les bouteilles, bocaux et flacons en verre alimentaire, sans couvercle et vides de leur contenu. En sont exclus la vaisselle, la faïence, la porcelaine, les ampoules, le verre de construction, les pare-brises, les miroirs, la verrerie médicale, les verres d'optiques et verres spéciaux.

EMBALLAGES MULTIMATERIAUX

Ce type de déchets regroupe trois familles :

1. Les papiers (journaux, magazines...), cartons, briques alimentaires et pots de yaourt ;
2. Les emballages plastiques (bouteilles d'eau, flacons de produits d'hygiène ou d'entretien ménager...);
3. Les emballages métalliques (aluminium, barquettes, boîtes de conserve, canettes...).

DECHETS ALIMENTAIRES

L'article R. 541-8 du code de l'environnement définit le biodéchets comme « tout déchet non dangereux, biodégradable, de jardin ou de parc, alimentaire ou de cuisine, issu des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires ».

Ce type de déchets est composé de :

1. Déchets alimentaires (résidus de préparation de repas ou leurs restes, fruits et légumes...);
2. Déchets végétaux issus de l'entretien des jardins des particuliers comprenant les tontes, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'égailage, les feuilles mortes, les déchets floraux...;
3. Déchets biodégradables (sacs biodégradables, papier essuie-tout...).

ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Il s'agit des déchets générés par les ménages qui ne peuvent pas être triés en vue d'une valorisation organique ou matière (réutilisation, recyclage, compostage ou méthanisation).

DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)

Ces déchets se définissent comme les biens meubles et leurs composants dont la fonction principale est de contribuer à l'aménagement d'un lieu d'habitation, de commerce ou d'accueil du public.

Par exemple le mobilier (lit, fauteuil, canapé, chaise, table, bureau, étagères, placard, armoire...) ou encore la literie (sommier, matelas). Pour gérer ces déchets la Ville de Paris travaille en partenariat avec l'éco-organisme Ecomaison.

DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE)

Ces déchets se définissent comme des équipements fonctionnant grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, c'est-à-dire avec pile, accumulateur ou prise électrique.

Entrent dans cette catégorie les gros appareils électroménagers (réfrigérateurs, fours...), les petits appareils ménagers (cafetières, fers à repasser...), les écrans (ordinateurs, télévisions, ...) et les lampes.

Pour gérer ces déchets la Ville de Paris travaille en partenariat avec l'éco-organisme ecosystem.

DECHETS TEXTILES

Ce type de déchets comprend les textiles usagés tels que vêtements, linges de maison, chaussures, à l'exclusion des textiles sanitaires. Pour gérer ces déchets la Ville de Paris travaille en partenariat avec l'éco-organisme Refashion.

DECHETS DANGEREUX

Il s'agit des déchets susceptibles de présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques, dont notamment les peintures, les huiles de vidange, les solvants ou encore les bouteilles de gaz. Pour gérer une partie de ces déchets la Ville de Paris travaille en partenariat avec l'éco-organisme EcoDDS.

ECO-ORGANISME

Structure à but non lucratif à laquelle adhèrent les entreprises fabriquant des produits soumis à la Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Selon le principe « pollueur-payeur », l'éco-organisme assure pour le compte des entreprises adhérentes, la collecte et le traitement des déchets, ou contribuent financièrement à ce service assuré par les collectivités. Agréés par les pouvoirs publics, les éco-organismes ont des objectifs en matière de recyclage et pour certains en matière de prévention des déchets.

EN PORTE-À-PORTE (COLLECTE EN)

Collecte des déchets au pied des immeubles par le ramassage des bacs.

POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Les points d'apport volontaire permettent aux particuliers d'apporter leurs déchets triés soit dans des bornes spécifiques implantées sur l'espace public (colonnes à verre, stations Trilib', bornes textile...) soit dans des lieux prévus à cet effet (déchèteries, recycleries-ressourceries...)

RESSOURCERIE/RECYCLERIE

Lieu où les particuliers peuvent donner des objets dont ils souhaitent se défaire (électroménager, meubles, livres, produits techniques, etc.) pour qu'ils soient réparés, réemployés ou réutilisés. Ce sont également des lieux de sensibilisation.

TRILIB'

Station de tri installée dans l'espace public permettant l'apport et la collecte des emballages multi-matériaux, des emballages en verre et des déchets alimentaires.

TRIMOBILE

Dispositif mobile se déplaçant de quartier en quartier et permettant aux habitants de déposer leurs petits encombrants.

